

aktuell

■ Il nous faut d'urgence
un changement de cap en Europe



Luxembourg

L-1020 Luxembourg
BP 2031 / 146, bd de la Pétrusse
Fax: 48 69 49

Mardi, jeudi: 9h00 - 11h30

Les autres jours consultations sur rendez-vous

Permanences spéciales frontaliers français mardi et vendredi sur rendez-vous

Esch / Alzette

L-4002 Esch/Alzette BP 149 / 42, rue de la Libération
Fax: 26 54 02 59

Mercredi: 14h00 - 17h00 Vendredi: 8h30 - 11h30

Les autres jours consultations sur rendez-vous

Antenne d'Audun-le-Tiche

F-57390 Audun-le-Tiche BP 41 / 64, rue Maréchal Foch
Fax: (+33) (0) 3 82 50 32 53

Mardi et jeudi: 14h00 - 17h30

Dudelange

L-3441 Dudelange Maison Syndicale / 31, avenue Gr.-D. Charlotte
Fax: 51 50 05-529

Lundi, mardi, mercredi, jeudi: 14h00 - 17h00

Mercredi: 9h00 - 11h30

Consultations sur rendez-vous vendredi matin

Antenne Grevenmacher

L-6720 Grevenmacher 4, rue de l'Eglise

Lundi: 9h00 - 11h30 Mercredi: 14h00 - 17h30

Consultations sur rendez-vous mercredi matin

Antenne Thionville

F-57100 Thionville 32, allée de la Libération

Fax (+33) (0) 3 82 34 54 03

Lundi: 9h00 - 11h30 Mercredi: 14h00 - 17h00

Permanences spéciales droit social français

Vendredi: 14h00 - 17h00

Informations générales:

Mardi: 9h00 - 12h00 Jeudi: 14h00 - 18h00

Antenne Volmerange

F-57330 Volmerange-les-Mines 2, avenue de la Liberté

Consultations sur rendez-vous jeudi après-midi

Differdange

L-4620 Differdange BP126 4, rue Emile Mark

Fax: 58 34 56

Mardi: 9h00 - 11h30 Jeudi: 9h00 - 11h30 14h00 - 17h00

Les autres jours consultations sur rendez-vous

Antenne Longwy

F-54810 Longlaville

Maison de la Formation CGT / Centre Jean Monnet

Mercredi: 14h00 - 17h30

Rodange

L-4818 Rodange 72, avenue Dr Gaasch Fax: 50 44 81

Courriel: frontaliers.belges@ogbl.lu

Mardi: 14h00 - 17h00 Mercredi: 9h00 - 11h30

Les autres jours consultations sur rendez-vous

Antenne Aywaille

B-4920 Aywaille 22, rue Louis Libert (FGTB)

Courriel: frontaliers.belges@ogbl.lu

Les 1^{er} et 3^e lundi du mois: 14h30 - 17h30

Antenne Bastogne

B-6600 Bastogne 8a, rue des Brasseurs (FGTB)

Tél.: (+32) (0) 61 21 19 87

Courriel: frontaliers.belges@ogbl.lu

Samedi: 9h00 - 11h30

Antenne Habay-la-Neuve

B-6720 Habay-la-Neuve 11, rue de l'Hôtel de Ville (Mutualité Socialiste du Luxembourg)

Jeudi: 9h00 - 11h30

Antenne Vielsalm

B-6690 Vielsalm 57, rue de la Salm (FGTB)

Les 1^{er} et 3^e jeudi du mois: 14h30 - 17h30

Ettelbruck

L-9052 Ettelbruck 6, rue Prince Jean

Fax: 81 97 13

Mardi: 8h00 - 11h30 13h30 - 16h30

Jeudi: 8h00 - 11h00

Consultations sur rendez-vous lundi matin et mercredi après-midi

Antenne Wiltz

L-9557 Wiltz 2, rue Michel Rodange

Jeudi: 14h00 - 17h00 Sur rendez-vous lundi après-midi

Antenne Bitburg

D-54634 Bitburg Brodenheck-Str 19

Tel.: (+49) (0) 6561-6049477 **Mittwoch: 17.00 - 21.00 Uhr**

Antenne Saarlouis

D-66740 Saarlouis Kärcher-Str. 1A (direkt am Kleinen Markt)

Tel.: (+49) (0) 6831 76 45 362 Fax.: (+49) (0) 6831 76 47 022

Dienstag: 16.00 - 20.00 Uhr

Syndicat Transport sur route - ACAL

38, route de Longwy L- 8080 Bertrange/Helfenterbrück

Fax: 26 02 14-33 acal@ogbl.lu

Syndicat Education et Sciences - SEW

L-2514 Luxembourg 1, rue Jean-Pierre Sauvage

Tél.: 26 09 69 - 1 Fax: 26 09 69 - 69 sew@ogbl.lu www.sew.lu

Syndicat Banques et Assurances - SBA

L-2330 Luxembourg 146, bd de la Pétrusse

Tél.: 26 49 69 - 0 Fax: 26 49 69 - 433 sba@ogbl.lu www.sba.lu

DTH (Département des Travailleurs handicapés)

L-2330 Luxembourg 146, bd de la Pétrusse Tél.: 49 60 05 345

Permanence le lundi, mardi, jeudi et vendredi:

de 8h00 - 12h00 et de 14h00 - 18h00

Permanences Eures

EURES PED Rodange, Arlon, Bastogne, Aywaille et Vielsalm

EURES Sarre-Lor-Lux Rhénanie-Palatinat: Dudelange et à Grevenmacher

Service de consultation STRESS au travail

Tél.: (+352) 27494-222



info@ogbl.lu www.ogbl.lu

Aktuell

Sommaire

Editorial	4
Wir brauchen dringend einen Kurswechsel in Europa	
Dossiers nationaux	6
1 ^{er} mai «Nous sommes la voix du salariat»	
Austeritätsprogramm Nummer 2	
Pensionsreform	
Le secrétariat social vous informe	
Entretien Syndicat Services et Energie	
Du nouveau dans les entreprises	23
Aviation civile, Bâtiment, Chimie, Commerce, SEW , Banques et Assurances, Transformation sur métaux e.a	
Départements	36
Assemblée générale des Immigrés	
Tagesresolution der Studienkonferenz der Rentner	
OGBL Jeunes Diskussionsronn	
Frontaliers	40
Europe/International	43
Pour un nouveau contrat social	
Der Gipfel „Rio +20“	
Formation Syndicale de l'OGBL	46
Chambre des salariés	48
Divers	51

Aktuell Monatszeitschrift des OGBL „Unabhängiger Gewerkschaftsbund Luxemburg“

Verleger: OGBL „Onofhängege Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg“
Herausgeber für den OGBL: Jean-Claude Reding
60, bd. J.F. Kennedy B.P. 149 L-4002 Esch/Alzette
Tel.: 54 05 45-1 Fax: 54 16 20
Internet: www.ogbl.lu e-mail: ogbl@ogbl.lu

Verantwortlich für die Redaktion: Jean-Claude Reding



Editeur responsable pour la Belgique:
Jacques Delacollette 17, rue de l'École B-6666 Wibrin

Druck / Impression: Techprint, Esch/Lankelz

Die Redaktion behält sich Kürzungen der Beiträge vor. Die gezeichneten Artikel stellen nicht unbedingt die Meinung der Redaktion dar. La rédaction se réserve le droit d'abréger les textes. Les articles signés ne reflètent pas nécessairement la position de la rédaction.



Jean-Claude Reding
Präsident

Krise und Austeritätspolitik

Wir brauchen dringend einen Kurswechsel in Europa

Und wieder haben die Helden der Finanzwelt zuge schlagen. Zwei Milliarden oder mehr hat die J P Morgan Bank bei Spekulationsgeschäften verloren. Der Vorsitzende dieser Bank ist ein erklärter Gegner derjenigen US-Politiker, die versuchen wieder Ordnung in die Finanzwelt zu bringen, die versuchen Regeln einzuführen, die verhindern sollen, dass Banken durch Spekulationsgeschäfte wirtschaftlichen Schaden anrichten. Die Leidtragenden dieses noch immer weitergehenden Kasinospiels des Finanzkapitals sind in doppelter Hinsicht die einfachen Lohnabhängigen und Rentner. Sie drohen ihre Ersparnisse zu verlieren, sie riskieren durch die Auswirkungen dieses kriminellen Fehlverhaltens der Finanzwelt auf die übrigen Wirtschaftsbereiche ihren Arbeitsplatz zu verlieren, sie werden Opfer der Austeritätspolitik, die die Regierungen in allzu vielen Ländern durchführen, um das Porzellan, das die Finanzkapitäne der multinationalen Finanzwelt zerschlagen haben, wieder mühsam zu kitten.

Die Schuldenkrise hat viel, sehr viel mit der Raffgier, der Spekulationssucht der Finanzwelt zu tun. Auch in Luxemburg hat die gestiegene Staatsschuld viel mit den Rettungsaktionen für den Finanzsektor zu tun (Aufkauf von BGL-Aktien, Staatsgarantien für die Dexia und Kauf von BIL-Aktien ...). Nicht vergessen sollten wir aber auch die Steuersenkungen, die Subventionen und sonstigen Unterstützungen für die anderen Wirtschaftsbereiche.

Seit 2009 hat die Gewerkschaftsbewegung gefordert, dass die öffentliche Hand, die Politik, regulierend in die Finanzwelt eingreift, um zu verhindern, dass immer neue Krisen entstehen und dass die Kosten von den Arbeitnehmern getragen werden.

Lohnmäßigung und Lohnabbau, Sozialabbau, Schwächung des Arbeitsrechts und der Gewerkschaften verschärfen die Krise; sie sind keine Lösung.

„Wir wollen nicht für eure Krise zahlen“ war auch das Motto der großen Gewerkschaftsdemonstration von Mai 2009 in Luxemburg. Dieses Motto leitet seitdem und wird auch in Zukunft die Aktion des OGBL bestimmen.

Deshalb lehnen wir die seit 2010 geführte europäische Austeritätspolitik ab, auch seine luxemburgische Variante (Indexmanipulation, Manipulation des Rentenaufbaus, Kindergeldkürzungen, Kürzungen der Entschädigung beim Elternurlaub, Verschlechterung der Krankenkassenleistungen, schleichende Steuererhöhungen zu Lasten der mittleren und kleinen Einkommensbezieher usw.).

Sicher, die luxemburgische Variante der europäischen

Austeritätspolitik ist im Vergleich zu dem was in anderen Ländern abläuft noch relativ „soft“. Dies ist nicht zuletzt ein Verdienst des andauernden Widerstands des OGBL und der anderen Gewerkschaften.

Grundsätzlich geht aber auch die luxemburgische Politik in die falsche Richtung.

Die europäische Austeritätspolitik verhindert keine Neuaufgabe der Finanzkrise und sie wird die Schuldenkrise nicht lösen, weil sie zu einem wirtschaftlichen Rückgang führt. Die europäische Austeritätspolitik bedroht unsere Sozialsysteme, führt zu mehr sozialer Ungleichheit, zu Armut und Arbeitslosigkeit. Die tagtägliche Erfahrung aber auch die erschreckenden Berichte der Internationalen Arbeitsorganisation, der OECD und der europäischen Institutionen über die Arbeitslosigkeit, die Zunahme des Armutsrisikos und der sozialen Ungleichheiten und Ungerechtigkeiten zeigen uns das.

Deshalb begrüßen wir, dass auf Grund der rezenten Wahlen aber auch der politischen Krisen in vielen Ländern endlich in Europa eine politische Debatte über diese Politik, die ihren politischen Ausdruck in dem neuen Vertrag über die wirtschaftliche und budgetäre Politik in der Eurozone finden wird, stattfindet. Der Vertrag muss geändert werden. Die EU und die Eurozone müssen Initiativen ergreifen, um die wirtschaftlichen Aktivitäten anzukurbeln. Dies muss gezielt geschehen, in Bereichen und in Aktivitäten, die mit den umwelt- und beschäftigungspolitischen Zielen der Union vereinbar sind. Der Vertrag braucht einen verbindlichen sozialpolitischen Rahmen.

Die Arbeitnehmergrundrechte müssen geschützt werden. Die soziale Absicherung, die in den Gründerstaaten der EU nach dem Zweiten Weltkrieg aufgebaut wurden, muss erhalten bleiben und weiter entwickelt werden. All dies ist in den vorliegenden Texten nicht gewährleistet. Im Gegenteil, der Abbau unseres Sozialstaats und unserer Rechte als Arbeitnehmer wird weitergetrieben. Zudem werden weitere Souveränitätsrechte abgetreten. Dies ist an sich nicht falsch und schlecht, müsste aber breit diskutiert werden und ist auch nur vertretbar, wenn die EU demokratischer funktioniert, wenn neue demokratische Einwirkungsmöglichkeiten auf allen Ebenen für die Bürger geschaffen werden.

Bislang ist dies in Luxemburg kein Thema. Bislang haben unseres Wissens bloß die Linken und die Grünen gesagt, dass sie dem neuen Vertrag in dieser Form nicht zustimmen werden. Wie steht es mit den anderen Parteien? Warum wird in dieser wichtigen Frage keine große öffentliche Debatte geführt?

Jean-Claude Reding
Président

Krise et politique d'austérité

Il nous faut d'urgence un changement de cap en Europe

Une fois de plus, les héros du monde de la finance ont frappé. La banque J P Morgan a perdu deux milliards au moins sur des paris risqués. Le président de cette banque est un farouche opposant des politiciens américains qui essaient de remettre de l'ordre dans le monde de la finance, de le régulariser afin d'éviter que par leurs activités de spéculation les banques puissent causer des dégâts économiques. Les victimes de ces jeux de casino capitalistes incessants sont les simples salariés et pensionnés. Ils risquent de perdre leurs économies, leurs emplois à cause des répercussions que ce comportement criminel de la grande finance peut avoir sur les autres secteurs économiques. Ils souffrent de la politique d'austérité que les gouvernements appliquent dans de trop nombreux pays pour cimenter les débris occasionnés par les capitaines de la finance multinationale.

La crise de la dette est liée, étroitement liée même, à l'avidité, la passion de la spéculation du monde de la finance. Au Luxembourg également la dette publique accrue est due pour beaucoup aux actions de sauvetage du secteur financier (rachat de parts de la BGL, garanties étatiques pour la Dexia et achat de parts de la BIL ...). A ne pas oublier non plus les réductions d'impôts, les subventions et les multiples aides pour les autres secteurs économiques.

Depuis 2009, le mouvement syndical a revendiqué l'intervention régulatrice des pouvoirs publics, de la politique, dans le monde financier afin de prévenir l'éclatement de nouvelles crises dont les salariés devraient à nouveau payer les frais. Modération et réduction salariales, démantèlement social, affaiblissement du droit du travail et des syndicats durcissent la crise et ne sont par conséquent pas la solution.

«Nous ne voulons pas payer pour votre crise» tel était également le slogan de la grande manifestation de protestation des syndicats en mai 2009 au Luxembourg. C'est cette devise qui guide les actions de l'OGBL depuis et qui les animera à l'avenir.

De ce fait, nous ne refusons pas seulement la politique européenne d'austérité menée depuis 2010, nous refusons aussi sa variante luxembourgeoise: manipulation de l'index, de l'ajustement des pensions, diminution des allocations familiales, de l'indemnité de congé parental, détérioration des prestations de la caisse nationale de santé, augmentation insidieuse des impôts aux dépens des petits et moyens revenus etc.

Certes, la variante luxembourgeoise de la politique européenne d'austérité est assez «soft» en comparaison

avec ce qui se passe dans d'autres pays. Le mérite en revient pour une bonne part à l'opposition indéfectible de l'OGBL et des autres syndicats. Dans son principe cependant, la politique luxembourgeoise va également dans la mauvaise direction.

La politique européenne d'austérité n'empêchera pas qu'une crise financière puisse se reproduire et elle ne résoudra pas la crise de la dette étant donné qu'elle conduit à une récession économique. La politique européenne menace nos systèmes sociaux, augmente les inégalités sociales, entraîne pauvreté et chômage. L'expérience quotidienne mais également les rapports effrayants de l'Organisation internationale du travail, de l'OCDE et des institutions européennes sur le chômage, l'augmentation du risque de pauvreté, des inégalités sociales et injustices en sont les preuves éloquentes.

C'est pourquoi nous saluons que suite aux crises à répétition et aux résultats électoraux récents naisse enfin un débat sur cette politique qui trouve son expression dans le nouveau traité sur la discipline budgétaire dans la zone euro. Ce traité doit être modifié. L'Union européenne et la zone euro doivent prendre des initiatives afin de faire redémarrer l'économie. Ceci devra être fait de façon ciblée, dans des secteurs et domaines d'activité qui sont compatibles avec les objectifs de la politique de l'emploi et de l'environnement de l'Union européenne. Le traité doit être complété par un cadre contraignant de politique sociale.

Les droits fondamentaux des salariés doivent être protégés. La sécurisation sociale élaborée dans les années d'après-guerre doit être maintenue et développée. Tout cela n'est pas garanti dans les textes actuels. Au contraire, le démantèlement de notre Etat social et de nos droits en tant que salariés est programmé. En outre, d'autres droits de souveraineté sont cédés. Cette cession, qui n'est pas fondamentalement fautive, devrait cependant faire l'objet d'un large débat et n'être acceptable que si l'Union européenne se décidait à fonctionner plus démocratiquement, si de nouvelles possibilités d'influer à tous les niveaux étaient créées pour les citoyens.

Il n'y a pas encore eu de discussion sur ce sujet au Luxembourg. A notre connaissance, seuls les partis déi Lénk et déi Gréng ont fait savoir qu'ils ne voteront pas le nouveau traité en l'état actuel. Qu'en est-il des autres partis? Pourquoi n'initie-t-on pas un large débat public sur ce sujet important?

1. Mai 2012

„Wir sind die Stimme des Saliariats“

Auszüge aus der politischen Rede von Jean-Claude Reding

... Wir sind die Stimme, die Vertretung des Saliariats, deshalb nehmen wir keine politischen Rücksichten, wir sind in allen Hinsichten unabhängig und haben ein klares Mandat.

... Der Arbeitgeber schuldet dem Arbeitnehmer Respekt, er muss ihn gerecht entlohnen, ihm die Möglichkeit geben sich in seiner Arbeit zu verwirklichen, sich wohl zu fühlen, sich nicht unterdrückt, frustriert und demotiviert zu spüren.

... Die politische Aktualität steht augenblicklich ganz im Zeichen einer erneuten Verschärfung der Austeritätspolitik ... Objektiv gesehen ist unsere finanzielle Lage nicht schlecht, geht es unseren öffentlichen Finanzen gut. Andere Länder wären in diesen Krisenzeiten erfreut über eine solch positive Finanzlage.

... Der OGBL ist der Meinung, dass es für unseren Staat wichtig ist weiterhin Einfluss in Schlüsselbereichen unserer Wirtschaft zu behalten. Dies gilt für den Energiesektor, dessen Entwicklung wir kritisch verfolgen. Dies erklärt unsere Haltung was Cargolux und den Flughafen im Allgemeinen anbelangt... Die Entwicklung in der Stahlindustrie sollte uns eine Lehre sein.

... In den vergangenen Jahren ist die Steuerlast für die Betriebe noch weiter herabgesetzt worden. Seit Jahrzehnten zahlen die Betriebe keine Beiträge mehr in die Kasse für Familienleistungen ein. Die Arbeitgebermutualität zur Absicherung der Lohnfortzahlung im Krank-



heitsfall der Arbeitnehmer wird zunehmend vom Staat subventioniert. Die Weiterbildung im Unternehmen und entsprechend der Bedürfnisse des Unternehmens wird ebenfalls immer stärker vom Staat bezuschusst.

... Müssten nicht Unternehmen, die in zukunftsträchtige Aktivitäten, in ihre Mitarbeiter investieren, vorrangig unterstützt und gefördert werden?

... Die meisten Familien spüren die Desindexierung des Kindergeldes besonders dann wenn sie die Chèques services nicht ausnützen können zum Beispiel wenn sie Grenzgänger sind oder wenn es in ihrer Wohngegend an Kinderkrippen und Betreuungseinrichtungen mangelt.

... Und wenn gesagt wird, es sei nicht richtig, dass eine Familie mit einem verfügbaren Einkommen von 15.000€ im Monat in Sachen Kindergeld genauso wie eine Familie mit einem verfügbaren Einkommen von 4.000€ pro Monat behandelt wird, dann ist das sicherlich ein berechtigter Einwurf, keinesfalls jedoch ein Argument zugunsten der Desindexierung der Familienzulagen. Im Gegenteil, es ist eigentlich ein Argument dafür das Kindergeld an die Lebenskostenerhöhung anzupassen, es zu erhöhen und anschließend zu besteuern.

... Augenblicklich fließen knapp 10% unseres Brutto-sozialprodukts (PIB) in unser Rentensystem. Die Regierung und ihre Versicherungsmathematiker rechnen, dass laut ihren Hypothesen das aktuelle System bis 2035 funktioniert, die Reserven danach leer sind und die Einnahmen nicht mehr genügen, um die Ausgaben zu finanzieren. Was aber würde geschehen, wenn wir die Einnahmen auf 14 % heraufsetzen und sonst die Hypothesen der Regierung gelten lassen würden? Dann würden die Reserven theoretisch bis 2072 reichen.

... Weshalb wollen wir ein System einführen, das es jungen Leuten, die in eine längere Ausbildung investieren müssen, unmöglich macht das gleiche Renten-niveau wie ihre Eltern zu erreichen, selbst dann, wenn sie länger arbeiten würden und dies auch könnten?

... Und weshalb sollten die Älteren länger arbeiten, wenn es für die jungen Leute immer schwieriger wird eine Arbeit zu finden?

... Das Resultat der Politik, die Herr Frieden momentan macht, wird eine verschärfte Austeritätspolitik sein, die einen negativen sozialen und wirtschaftlichen Impact haben wird. Sie wird dazu führen, dass langsam aber

sicher die Sozialleistungen für die Masse der Arbeitnehmer verschlechtert werden, dass die Last auf den breiten Schultern gleichbleibt während jene auf den schmalen Schultern weiter wächst.

... Wir brauchen kein Luxemburger Modell der Brüsseler Austeritätspolitik. Wir brauchen keine Soft-Variante der Austeritätspolitik, wir brauchen eine Politikwende.

... Wir brauchen eine Politik, die unser Sozialsystem verteidigt, die es modernisiert, seine Leistungen verbessert, es an die neuen sich stellenden Probleme anpasst.

... Wir brauchen eine Politik, die sich dafür einsetzt, dass die Einkommen der breiten Masse der Arbeitnehmer erhalten bleiben, die die Gewerkschaften in ihrem Kampf für eine gerechte Verteilung des geschaffenen Reichtums unterstützt anstatt ihnen in den Rücken zu fallen.

... Augenblicklich sind die Kollektivvertragsverhandlungen in vielen Bereichen extrem schwierig und überall wird trotz Indexmanipulation nicht nur Lohnmäßigung angemahnt, sondern es wird mit System versucht Lohnkürzungen durchzusetzen.

... Man kann sich des Eindrucks nicht erwehren, dass es nicht mehr um die reale Situation geht, sondern dass die Krise vorgeschoben wird, um die Gewinnmargen auf Kosten der Arbeitnehmer heraufzusetzen, um Lohn- und Arbeitsbedingungen zu verschlechtern.

... Der OGBL warnt deshalb vor jeglichem Versuch die Arbeitsgesetzgebung zu flexibilisieren. Im Gegenteil, hinsichtlich der Gesundheit am Arbeitsplatz wäre es notwendig Maßnahmen zu treffen, um die Arbeitsintensität herabzusetzen. Die Arbeitslosigkeit ist hoch. Es ist deshalb an der Zeit das Tabu einer Arbeitszeitverkürzung zu brechen zum Beispiel durch eine gesetzliche Verallgemeinerung einer 6. Urlaubswoche.

... Wir fordern die Patronatsorganisationen auf, ihre Blockadehaltung aufzugeben und zu einem wirklichen Sozialdialog zurückzukehren, und der besteht nicht nur aus Nehmen sondern auch aus Geben.

Ansonsten stehen die Zeichen auch weiterhin auf Konfrontation.



1^{er} mai 2012

«Nous sommes la voix du salariat»

Extraits du discours politique de Jean-Claude Reding

... Nous sommes la voix, les représentants du salariat, nous ne faisons pas de concessions politiques, nous sommes indépendants des courants politiques et idéologiques et nous avons une légitimité incontestable.

... L'employeur doit faire preuve de respect à l'égard de ses salariés, il doit les payer équitablement, il doit leur donner la possibilité de se réaliser dans leur travail, de se sentir bien et non opprimés, frustrés ou démotivés.

... L'actualité politique est en ce moment complètement placée sous le signe d'un nouveau durcissement de la politique d'austérité ... D'un point de vue objectif, la situation de nos finances publiques est bonne. Bien des pays se réjouiraient d'avoir d'aussi bonnes finances publiques en temps de crise.

... L'OGBL est d'avis qu'il est important que l'Etat garde son influence dans des domaines clés de notre économie. Ceci vaut pour le secteur de l'énergie dont nous suivons l'évolution d'un œil critique. Cette position explique aussi notre attitude sur le dossier Cargolux et plus globalement concernant celui de l'aéroport ... Ce qui s'est passé dans la sidérurgie devrait servir de leçon.

... Ces dernières années, la charge fiscale pour les entreprises a été diminuée de plus en plus. Depuis des décennies, les entreprises ne paient plus de participation à la Caisse nationale des prestations familiales. La mutualité des employeurs instituée pour permettre la continuation du paiement des salaires aux salariés frappés d'une incapacité de travail est largement subventionnée de même que la formation continue au sein et pour les besoins d'une entreprise.

... Les entreprises qui investissent dans des activités d'avenir, qui investissent dans leurs collaborateurs ne devraient-elles pas être celles qui soient prioritairement soutenues par l'Etat?

... La plupart des familles ressentent la désindexation des allocations familiales en particulier lorsqu'elles ne peuvent pas profiter des chèques services, par exemple les familles frontalières, ou quand elles habitent une région en manque de crèches et de maisons relais.

... Et si l'on dit que ce n'est pas juste qu'une famille ayant un revenu disponible de 15 000 € par mois soit traitée de la même façon qu'une famille ayant 4 000 € de revenu disponible, ceci est certes une réflexion légi-

time, mais aucunement un argument pour la désindexation de l'allocation familiale. Au contraire, c'est plutôt un argument en faveur d'une adaptation de l'allocation familiale au coût de la vie voire de son augmentation et de son imposition par après.

... Actuellement quelque 10% de notre produit intérieur brut (PIB) sont versés dans notre système des pensions. Le gouvernement et ses mathématiciens ont calculé que le système actuel pourrait, selon leurs hypothèses, fonctionner jusqu'en 2035, qu'après cette date les réserves seraient vides et que les recettes ne suffiraient plus pour financer les dépenses. Que se passerait-il si nous augmentions les recettes à hauteur de 14% du PIB et si pour le reste nous nous référons aux hypothèses du gouvernement? Dans ce cas, les réserves suffiraient jusqu'en 2072.

... Pourquoi voulons nous introduire un système qui empêcherait les jeunes, obligés d'investir plus longtemps dans leur formation, d'obtenir le même niveau de pension que leurs parents même en prolongeant leur vie professionnelle?

... Et pourquoi les plus âgés devraient-ils travailler plus longtemps quand en même temps les jeunes connaissent toujours plus de difficultés pour trouver un emploi?

... Les conséquences de la politique actuelle de Monsieur Frieden résulteront en une politique d'austérité exacerbée qui aura des répercussions sociales et économiques négatives. Le résultat en sera que peu à peu les prestations sociales pour la masse des salariés et des pensionnés seront dégradées, que le fardeau reposant sur les épaules larges n'augmentera pas à l'opposé de celui qui repose sur les épaules étroites.

... Nous n'avons pas besoin d'une version luxembourgeoise de la politique d'austérité bruxelloise. Nous n'avons pas besoin d'une politique d'austérité „soft“, nous avons besoin d'une autre politique.

... Nous avons besoin d'une politique qui défende notre système social, qui le modernise, qui en améliore les prestations, qui l'adapte aux problèmes qui se posent.

... Nous avons besoin d'une politique qui s'engage à maintenir les revenus de la masse des salariés, qui soutient les syndicats dans sa lutte pour une répartition équitable des richesses produites au lieu de les poignarder dans le dos.

... Pour l'instant, les négociations collectives s'avèrent très difficiles dans de nombreux domaines. Malgré la manipulation de l'index, on revendique non seulement une modération salariale extrême, mais on déploie aussi toute une stratégie afin d'imposer systématiquement des diminutions de salaire.

... On a également l'impression que la situation réelle n'importe plus, qu'il y va simplement de prétexter la crise afin d'augmenter les marges bénéficiaires aux dépens des salaires, de détériorer les conditions de salaire et de travail.

... L'OGBL met en garde contre toute tentative de flexibilisation du droit du travail. Au contraire, pour des raisons de santé au travail, il serait nécessaire de

prendre des mesures pour baisser l'intensité du travail. Le chômage est élevé. En vue de cette situation, il serait plus intelligent de mieux répartir le travail. Voilà pourquoi il serait temps de briser le tabou d'une diminution du temps de travail par exemple en généralisant par voie légale la 6^e semaine de congé.

... Nous exigeons des organisations patronales qu'elles abandonnent leur attitude de blocage et réinstaurent un véritable dialogue social au bout duquel on n'espère pas seulement recevoir mais qu'on est également disposé à donner.

Sinon la confrontation se poursuivra.



Fête du travail, des cultures et du dialogue de l'OGBL

Un premier mai divertissant pour toute la famille

Depuis 2006, la grande fête organisée le 1^{er} mai par l'OGBL à l'Abbaye de Neumünster à Luxembourg-Grund est devenue un rendez-vous incontournable, non seulement pour les militants du premier syndicat luxembourgeois mais également pour un grand public intergénérationnel et multiculturel à l'image de la population de notre pays. La 7^e édition avec son programme étoffé au goût de tout le monde, enfants et adultes de tous âges, a offert une fois de plus tout ce qu'il fallait pour faire d'un jour férié, une journée inoubliable. Et des milliers de visiteurs ont afflué dès 11 heures du matin pour vivre des moments conviviaux et forts en émotions.

Comme le veut la tradition, le volet musical a fait la part belle à tous les genres comme le jazz avec Hijaz à l'apéro's jazz, les musiques du monde avec le groupe capverdien Tradición, le rock avec Norma Peals, le soul avec Funky P, l'insolite avec la vocaliste Sacha Ley accompagnée de l'accordéoniste Natasa Gehl. Highlight incontestable sur la grande scène en plein air en fin de journée: Serge Tonnar & Legotrip, ce groupe culte luxembourgeois a attiré un public nombreux accueillant avec enthousiasme le nouvel album se situant entre rock, folk et chanson avec des textes critiques, parfois nostalgiques, souvent ironiques et toujours honnêtes. Musique et ambiance du tonnerre donc pour clôturer en beauté un programme des plus variés!

Une attention particulière a également été vouée aux animations pour enfants. Ainsi, les petits se sont amusés dans les ateliers de modelage, de bricolage ou créatifs,



se sont empressés d'écouter les contes de fées racontés par Betsy Denzer et Annick Sinner ou bien se sont initiés aux différents styles musicaux avec Nino de Sopranino.

A l'affiche pour les adultes aussi les grands noms du cabaret luxembourgeois comme Jay Schiltz, Michèle Turpel et Jemp Schuster. Des salles comblées et de chaleureux applaudissements ont récompensé ces artistes qui profitaient de l'occasion pour présenter leurs tous nouveaux programmes.



Et à deux reprises, la salle Robert Krieps a affiché complet quand le grand magicien David Goldrake devenu, depuis sa première apparition à la fête de l'OGBL, un artiste de renommée mondiale qui étonne et fait rêver, s'est produit avec son show pour toute la famille.

D'autres ont préféré se balader, s'informer aux stands des diverses associations, savourer les spécialités tunisiennes, égyptiennes, orientales, monténégrines, luxembourgeoises et bien d'autres au village gastronomique.

Une fois de plus cette fête conviviale pour toute la famille a connu un énorme succès et a également donné une preuve éloquente du vivre ensemble harmonieux au Luxembourg. Et les syndicalistes étaient loin d'oublier que le 1^{er} mai est avant tout le symbole de la lutte des salariés pour leurs droits et acquis!

Nous remercions tous les bénévoles qui nous ont aidé lors de l'organisation de cette fête ainsi que nos partenaires: l'Abbaye de Neumünster, l'Asti, l'ASTM, la Fondation Anna Lindt, le Tageblatt, Le Jeudi et Le Quotidien.



Austeritätsprogramm Nummer 2

Frieden macht Angst, Juncker schwächt ab und Contzen bellt nach!

Wie man es mittlerweile von ihm gewohnt ist, machte Finanzminister Luc Frieden auch in diesem Jahr im Vorfeld der Rede zur Lage der Nation, die Staatsminister Juncker am 8. Mai hielt, Stimmung mit negativem Zahlenmaterial. Dem OGBL sind seit 2006 keine Prognosen über die Entwicklung der Staatsfinanzen bekannt, die sich nicht schon nach kurzer Zeit als falsch erwiesen hätten. Der Ausgangspunkt für die negativen Vorhersagen ist systematisch eine vorübergehend schlechte wirtschaftliche Lage. Es werden also zunächst konjunkturelle Gründe für die Verschlechterung ins Feld geführt, um dann zu schlussfolgern, Luxemburg habe ein strukturelles Problem auf der Ausgabenseite, insbesondere beim Sozialstaat. Obwohl in den derzeitigen Prognosen für 2013, 2014 und 2015 schon wieder ein kräftiges Anziehen der Wirtschaft vorhergesagt wird, nahm Minister Frieden ausschließlich die negativen Vorhersagen für 2012 zum Anlass, um strukturelle, d.h. dauerhafte Verschlechterungen im Bereich der Sozialleistungen ins Gespräch zu bringen.

Wie man es bei dem CSV-Tandem Frieden-Juncker in der Zwischenzeit auch gewohnt ist, spielt Juncker den Barmherzigkeitspart und schwächt die beißenden Forderungen Friedens ab. Was wiederum „Pitbull“ E.W. Contzen, seines Zeichens Präsident der Bankenvereinigung, auf den Plan ruft, um mit Nachdruck die definitive Beseitigung des Luxemburgischen Sozialmodells zu fordern.

Die Friedenschen „Lösungsansätze“ für die so genannte katastrophale Lage des luxemburgischen Staatshaushalts – Luxemburg ist das einzige Land des Euroraums, das immer noch die Maastricht-Kriterien erfüllt! – sollten wieder einmal zu 90% die Lohnabhängigen und Pensionierten treffen, insbesondere die kleinen und mittleren Einkommenskategorien.

Am 8. Mai nahm Premierminister Juncker von den radi-

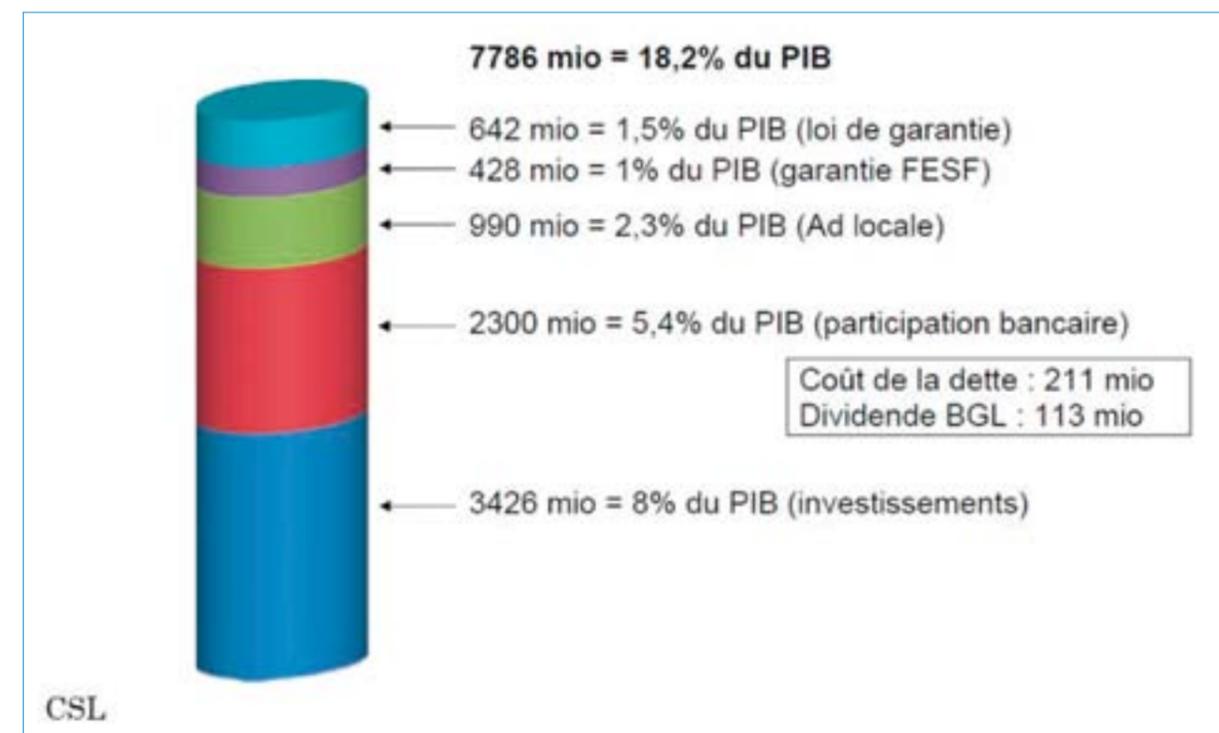
kalen Vorschlägen Friedens Abstand indem er sie weitgehend unberücksichtigt ließ. Das was er allerdings an neuen Sparmaßnahmen vorlegte, kann trotzdem als zweiter Austeritätsplan bezeichnet werden und wird weiterhin zur Erosion der Kaufkraft in Luxemburg beitragen. Insbesondere stört den OGBL die unsinnige Entscheidung, die am 1. Januar 2013 vorgesehene Rentenanpassung an die durchschnittliche Lohnentwicklung der Jahre 2010 und 2011 zu streichen. Diese Maßnahme wird sich kaum auf die staatliche Haushaltslage niederschlagen, aber dafür sorgen, dass die Pensionsreserve weiter wachsen wird.

Das was Juncker allerdings vorlegte wird wiederum die Betriebe verschonen und vor allem zu Lasten der Privatpersonen gehen. Und trotzdem klagt Bankenlobbyist Contzen es sei „zu wenig und nichts Konkretes“ (Luxemburger Wort, 9.5.2012).

Die Panikmache mit der Staatsschuld

Finanz- und Budgetminister Frieden hat bereits mehrfach in der Öffentlichkeit betont, es könne nicht sein, dass der Staat Schulden machen müsse, um die laufenden Kosten zu decken. Diese Idee leuchtet sofort ein, auch dem OGBL. Die Art und Weise wie Luc Frieden allerdings mit dieser Idee argumentiert, lässt seine Zuhörer glauben, es sei gegenwärtig der Fall, dass der Staat Schulden machen müsse, um die laufenden Kosten zu decken. Sogar Premier Juncker sagte anlässlich seiner Rede zur Lage der Nation am 8. Mai „aus den abgeschlossenen Haushaltsjahren 2009 bis 2011 gehe aber eindeutig hervor, dass die öffentlichen Ausgaben die öffentlichen Einnahmen übertreffen und dass an der Aufnahme neuer Staatsdarlehen vermutlich auch in Zukunft kein Weg vorbeiführe“ (Luxemburger Wort, 9.5.2012, Seite 3). Es handelt sich bei dieser Art von Darstellung eindeutig um eine Vortäuschung falscher Tatsachen, um eine Manipulierung der Öffentlichkeit!

Structure de la dette fin 2011



Es kann nämlich nicht sein, dass die Herren Juncker und Frieden das derzeitige Staatshaushaltsgesetz nicht kennen. Dies Gesetz lässt es gar nicht zu, Staatsanleihen aufzunehmen, um Defizite bei den laufenden Kosten auszugleichen. Artikel 5 des Gesetzes vom 8. Juni 1999 betreffend den Staatshaushalt und die Staatsbuchhaltung besagt, dass Staatsanleihen ausschließlich Investitionsvorhaben dienen dürfen (Art. 5. Les recettes provenant de l'émission d'emprunts ne peuvent servir qu'au financement de projets d'investissements de l'Etat).

Die Arbeitnehmerkammer hat die Staatsschuld, Stand 2011, aufgeschlüsselt. Daraus ist nicht zu erkennen, dass auch nur ein einziger Euro Schuld mit der Finanzierung der laufenden Kosten zu tun hat. Von den 7,8 Milliarden Staatsschulden entfallen rund 3,4 Milliarden auf Investitionen, 2,3 Milliarden dienen der Rettung von zwei Banken (Fortis, Dexia), 990 Millionen sind Schulden der Gemeinden, und etwas mehr als eine Milliarde entsprechen staatlichen Garantien, insbesondere mit Bezug auf den Euroraum. (siehe Kasten).

Pensionsreform

Unterredung zwischen dem OGBL und dem Minister für soziale Sicherheit

Am Freitag, den 18. Mai 2012 fand eine über zweistündige Unterredung zwischen dem Minister für Soziale Sicherheit, Mars di Bartolomeo, und einer Delegation des geschäftsführenden Vorstands des OGBL bestehend aus dem Präsidenten, Jean-Claude Reding, dem Generalsekretär, André Roeltgen, dem für den Bereich Soziale Sicherheit zuständigen Vorstandsmitglied, Carlos Pereira und dem Pressereferenten, Mil Lorang, zum Thema Pensionsreform statt.

Der OGBL unterstrich bei diesem Treffen noch einmal seine grundsätzlichen Kritiken an der einseitig auf Ausgaben orientierten Ausrichtung der Reform, die eine Verschlechterung der Rentenberechnungsformel, Einschnitte bei der Anpassung der Renten an die allgemeine Lohnentwicklung (Ajustement) und die Abschaffung der Jahresendzulage vorsieht. Der OGBL betonte in diesem Zusammenhang, dass das Gesetz politischen Gestaltungsspielraum schaffen müsste indem es zusätzliche Finanzierungsquellen vorsehe, damit Alternativen zu Leistungskürzungen möglich bleiben. Der Minister war dem Vorschlag des OGBL nicht abgeneigt, betonte aber, dass neue zusätzliche Finanzierungsquellen nicht dazu benutzt werden dürften, um das bestehende Beitragssystem auszuhöhlen und sprach sich für eine präzise gesetzliche Umrahmung zur Nutzung eines zusätzlichen finanziellen Standbeins der allgemeinen Rentenversicherung aus.



Substanzielle Erhöhung der Grundrente gefordert

Der OGBL wies darauf hin, dass die geplante Änderung der Rentenberechnungsformel besonders die Arbeitnehmer mit schweren Arbeitsbedingungen – die es ihnen realistischerweise kaum erlauben noch länger zu arbeiten als heute, um ihr Rentenniveau halten zu können – treffen würde. Um diese Entwicklung zu verhindern, schlug der OGBL eine substanzielle Erhöhung der Grundrente vor. Der Minister zeigte Verständnis für diesen Vorschlag, da er eine Lösung für die besondere Situation dieser Arbeitnehmer im Rahmen der geplanten Reform darstellen könnte.

Der OGBL nahm Kenntnis von der Entwicklung der Vorschläge für eine Ausweitung des Zugangs zu einer Zusatzrentenversicherung auch für die Arbeitnehmer, die bislang nicht in den Genuss einer betrieblichen Zusatzversicherung kommen. Augenblicklich kommen diese Zusatzversicherungen oftmals hauptsächlich den leitenden Mitarbeitern zu Gute. Zwei Drittel bis drei Viertel der Arbeitnehmer haben keinen Zugang zu einer solchen Zusatzversicherung. Der OGBL erklärte sich bereit auf der Basis der ministeriellen Vorschläge bei der Schaffung eines solchen erweiterten Zugangs mitzuarbeiten.

Härtefälle schützen

Ein zweites wichtiges Thema der Unterredung waren die Härtefälle, die durch die Reform in ihrer vorliegenden Form entstehen würden. Hierbei handelt es sich um Arbeitnehmer, die mindestens 20 Jahre Nachtschichten nachweisen können und die Möglichkeit des vorgezogenen Ruhestandes mit 57 Jahren nutzen wollen sowie die Menschen, die aus gesundheitlichen Gründen arbeitsunfähig werden. Der Minister erklärte, dass der Gesetzesvorschlag so umgeändert beziehungsweise das Reklassementsgesetz so verbessert werde soll, dass diese Härtefälle vermieden werden. Die Reform der Invaliditätsgesetzgebung soll parallel zur Reform der Pensionsversicherung behandelt werden. Genauso müssten die arbeitsrechtlichen Fragen in Bezug auf die besonderen beruflichen Bedürfnisse älterer Arbeitnehmer geklärt werden. Ein Gesetzentwurf soll kurzfristig vorgelegt werden. Diese Maßnahmen müssten beinhalten, dass die Betriebe verpflichtet werden die Bedürfnisse der älteren Arbeitnehmer zu berücksichtigen, sowie Bedingungen zu schaffen, dass ältere

Arbeitnehmer weiter arbeiten können und nicht aus dem Arbeitsleben hinausgedrängt werden. In dem Zusammenhang fordert der OGBL auch einen besseren gesetzlichen Schutz älterer Arbeitnehmer bei wirtschaftlich bedingten Entlassungen.

Der Minister sprach sich auch dafür aus ein Recht auf Teilzeitarbeit bei gleichzeitiger Möglichkeit eine Teilrente zu beziehen ins Leben zu rufen. Der OGBL fordert diese ab dem Alter von 57 Jahren.

In Bezug auf die Situation der jungen Menschen, die heute auf Grund längerer Ausbildungs- und Studienzeiten später ins Arbeitsleben eintreten, erneuerte der OGBL seine Forderung, dass Berufspraktika, die in der Ausbildung vorgeschrieben sind und entschädigt werden müssen genau wie die Lehrlingsentschädigungen rentenversicherungspflichtig sein müssten. Dasselbe gilt für die sogenannten Studentenverträge während der Schulferien. Der Minister war mit diesen Vorschlägen einverstanden. In Bezug auf den Vorschlag Studienzeiten rückwirkend bis zu einem gewissen Betrag versichern zu können, meldete er allerdings Bedenken an. Dem Vorschlag gegenüber, die Anrechnung von Studien-

zeiten für die Anwartschaftszeit, die notwendig ist, um mit 60 Jahren, die vorgezogene Altersrente beziehen zu können, zu flexibilisieren, zeigt er sich jedoch offen.

Streichung des Rentenajustements 2013 nicht hinnehmbar

Der OGBL unterstrich bei dieser Unterredung ebenfalls seine Ablehnung und seinen Widerstand gegen die geplante Aussetzung des Rentenajustements, das 2013 geschuldet ist. Die Streichung dieser Rentenanpassung führt zu einem dauerhaften Verlust für die Rentner, aber auch für die zukünftigen Rentner. Diese Maßnahme hat außerdem kaum Einfluss auf ein etwaiges Defizit im Haushalt des Staates, sondern wird bloß die überschüssige Finanzsituation der Pensionskasse noch weiter verbessern. Dabei sieht die einschlägige Gesetzgebung eigentlich grundsätzlich das Ajustement vor, außer die Finanzlage der Pensionsversicherung würde dies nicht erlauben. Der OGBL wird auf die geplante Streichung des Rentenajustements zurückkommen, eine Streichung die viel mehr bedeutet als eine zeitliche Verschiebung und somit die Diskussion über die geplante Rentenreform stark belastet.

La version française de cet article peut être consultée sur le site internet www.ogbl.lu

L'OGBL demande la ratification de quatre conventions de l'OIT et d'une recommandation

Depuis 1920, le Luxembourg est membre de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), institution chargée au niveau mondial d'élaborer et de superviser les normes internationales du travail. Lors de la relecture de la liste des conventions et des recommandations, l'OGBL a constaté que certaines d'entre elles n'ont pas encore été ratifiées par le Luxembourg.

Il s'agit des conventions et de la recommandation suivantes:

- « **C144** » Convention sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976
- « **C154** » Convention sur la négociation collective, 1981

- « **C181** » Convention sur les agences d'emploi privées, 1997
- « **C189** » Convention sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011
- « **R201** » Recommandation de l'OIT concernant le travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011

Certaines dispositions relatives à ces conventions sont déjà d'application dans notre législation, cependant il serait primordial que le Luxembourg ratifie ces conventions dans leur intégralité, appuyant ainsi le travail de l'OIT. A cette fin, l'OGBL a adressé ce jour une lettre au Premier ministre Jean-Claude Juncker.

Le secrétariat social vous informe



Lynn SETTINGER
Secrétaire syndicale

Carlos PEREIRA
Membre du Bureau
exécutif

Les aides sociales

L'allocation de vie chère

Cette allocation a été créée par le règlement du gouvernement en conseil du 19 décembre 2008 portant création d'une allocation de vie chère pour l'exercice 2009. Pour l'exercice 2009, l'allocation de vie chère a remplacé l'ancienne allocation de chauffage créée en 1983.

En 2009, 20 112 demandes en obtention de l'allocation de vie chère ont été introduites au Fonds national de solidarité dont 17 040 demandes ont été accordées. Pour l'exercice 2010, le nombre de bénéficiaires a augmenté de 1 719 personnes, ce qui représente une augmentation de 10,1%.

Qui peut prétendre à cette allocation?

Toute personne résidant sur le territoire du Luxembourg ayant un revenu de ménage annuel ne dépassant pas un certain seuil fixé par le règlement du gouvernement en conseil du 16/12/2011. Pour déterminer le montant de cette allocation, le Fonds national de solidarité (FNS) tient également compte de la composition du ménage.

Ne peut pas prétendre à l'allocation, la personne qui est entrée sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg dans les conditions prévues aux articles 5,6(1)3 et 38(1)d de la loi du 29 août 2008 portant sur la libre circulation des personnes et l'immigration, à savoir

- le ressortissant de l'Union Européenne (UE) qui est entré sur le territoire du Grand-Duché pour y séjourner pendant une période ne dépassant pas 3 mois;
- le ressortissant de l'UE entré sur le territoire du Grand-Duché pour s'inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur public ou privé et qui suit à titre principal des études ou une formation professionnelle;

- le ressortissant de pays tiers entré sur le territoire du Grand-Duché en tant qu'étudiant, élève, stagiaire ou comme volontaire pour un période supérieure à trois mois.

Ont droit à l'allocation les personnes bénéficiant d'un droit de séjour sur le territoire du Grand-Duché, qui y sont domiciliées et y résident effectivement et disposent seules d'un revenu annuel global de moins de 2 940,00€ indice 100. Ce seuil est augmenté de 1 470,00€ indice 100 pour la 2^e personne et de 882,00€ indice 100 pour chaque personne supplémentaire dans le ménage. Les montants sont adaptés annuellement.

L'allocation est exempte d'impôts et de cotisations de sécurité sociale.

Par exemple: Allocation de vie chère 2012 (règlement du gouvernement en conseil du 16 décembre 2011 concernant l'allocation de vie chère). Voici les seuils actuels correspondants à l'indice 737,83 (au 01/10/2011):

	Limites de revenus annuels bruts	Montant de l'allocation annuelle
1 personne	21 692,16€	1 320,00€
2 personnes	32 538,36€	1 650,00€
4 personnes	45 553,68€	2 310,00€

Quelles démarches à faire?

L'allocation doit être demandée par écrit à l'aide d'un formulaire mis à disposition des intéressés en langue française/allemande via le site internet du Fonds national de solidarité www.fns.lu, le site internet «de guichet» www.guichet.public.lu ou auprès des administrations communales.

La demande doit être présentée avant le 31 décembre de l'année en cours, sinon elle n'est plus prise en considération. Par exemple pour l'allocation de vie chère 2012, la demande doit être envoyée par voie postale au FNS avant le 31 décembre 2012.

La demande doit être accompagnée d'un certificat de composition de ménage récent (datant de moins d'un mois) établi par l'administration communale du lieu de résidence et le cas échéant d'une copie d'un titre de séjour. Il faut y ajouter toutes les pièces justificatives

sur les revenus, à savoir sur les

- revenus provenant d'un travail régulier/activité professionnelle;
- revenus de remplacement dus au titre de la législation luxembourgeoise ou étrangère (ex. : indemnités pécuniaires de maladie, maternité, congé parental, chômage, accident de travail etc.);
- revenus de biens mobiliers et immobiliers (loyer, usufruit, etc.);
- rentes et pensions;
- allocations ou prestations en provenance d'un organisme public ou privé;
- pensions alimentaires (si le demandeur touche une pension alimentaire, il doit fournir une copie du jugement de divorce et une preuve de paiement)

Moyens de recours:

L'octroi ou le rejet de l'allocation de vie chère est pris sous forme de décision présidentielle qui est susceptible de recours dans un délai de 40 jours suivant la notification de celle-ci devant le Comité-directeur du FNS qui décidera de façon définitive.

Pour tout renseignement complémentaire ou aide pour le remplissage du formulaire, notre Service d'Information Conseil et Assistance est à votre disposition. Les coordonnées de ce service figurent à la 2^e page de l'Aktuell, resp. sur notre site internet www.ogbl.lu.

*à partir du 1/10/2011 à ce jour l'indice est de 737,83 pts

Sources: les sites «FNS» et «de guichet» ainsi que la législation luxembourgeoise

NEWSLETTER

Abonnez-vous à la newsletter de l'OGBL
www.ogbl.lu/newsletter/

Abonnieren Sie den Newsletter des OGBL
www.ogbl.lu/de/newsletter/



OGBL VIDEO

Visitez les pages vidéo de l'OGBL
www.ogbl.lu/info-presse/videos/

Besuchen Sie die Videoseiten des OGBL
www.ogbl.lu/de/info-presse/videos/



Entretien avec le président du Syndicat Services et Energie de l'OGBL
André Gilbertz, le secrétaire central Pit Schreiner et la secrétaire centrale adjointe Carole Calmes

La crise comme prétexte pour priver les salariés de leur part des bons résultats des entreprises

Aktuell: *Quel est le périmètre économique de votre syndicat?*

AG: Notre syndicat englobe un champ d'action assez large qui va de la production et de la distribution des énergies – électricité, gaz, chaleur – jusqu'aux fiduciaires en passant par les télécommunications, les activités immobilières, la location de véhicules et de machines, l'informatique, la recherche et le développement dans le secteur privé ainsi que toutes sortes de services aux entreprises. Cette dernière catégorie est en elle-même très vaste et comprend des secteurs tellement différents comme par exemple les avocats et conseillers juridiques, les agences de publicité, l'ingénierie, les agences d'intérimaires et surtout le gardiennage.

Aktuell: *Quelles sont vos principales activités?*

PS: L'activité principale du syndicat est sans doute la négociation et le suivi des conventions collectives de travail (CCT). Ensuite, nous assistons et conseillons nos délégués du personnel dans les différentes entreprises. Par ailleurs, nous sommes également engagés dans le

recrutement de nouveaux membres et dans la fidélisation de ceux-ci. Nous organisons des actions syndicales lorsque cela s'avère nécessaire ...

Aktuell: *Quels sont les «chantiers» sur lesquels vous travaillez actuellement?*

CC: Moi je travaille actuellement sur un certain nombre de conventions collectives comme celles de l'Automobile Club, de la Coque ou encore de HealthCity. Nous avons récemment signé la convention collective de la Société nationale du contrôle technique (SNCT).

AG: Dans le secteur de l'énergie les conventions collectives de Sudgaz, SEO et Prestagaz sont en cours. Les négociations chez Enovos/Creos reprendront en automne, la CCT venant à terme à la fin de l'année. Là-dessus j'aimerais dire que suite à la fusion dans le secteur de l'énergie qui a conduit à la création de la société Enovos/Creos, l'OGBL en tant que porte-parole des salariés a réussi à négocier une seule CCT pour l'ensemble du personnel basée sur l'ancienne CCT de la CEGEDEL.

PS: J'ajouterais encore le récent renouvellement de la CCT chez Delphi et les négociations dans le domaine du gardiennage dans lequel il existe actuellement une CCT sectorielle.

Aktuell: *Où rencontrez-vous le plus de difficultés?*

PS: Le gardiennage, justement, est un des plus grands casse-tête que nous rencontrons actuellement. Les patrons ont souvent une curieuse approche vis-à-vis de l'application de la convention collective et du droit du travail en général. Ils demandent une flexibilité extrême, mais pensent qu'ils peuvent l'obtenir gratuitement de la part de leurs salariés. Nous avons un tas de litiges concernant les heures supplémentaires, le travail de nuit, mais aussi par rapport au 13^e mois qu'une société refuse de payer à ses salariés alors qu'il est prévu dans la CCT. Nous estimons que plus de 60 dossiers sont actuellement traités par nos services et un certain nombre sont devant le Tribunal du travail.

CC: Souvent les conditions de travail sont exécrables, comme par exemple garder le marché de Noël à Luxem-



bourg-ville pendant la nuit sans avoir accès à un abri, être enfermé dans un petit bureau dans un parking souterrain, faire des heures supplémentaires, avoir un horaire de travail irrégulier ... Mais lorsque les agents tombent malades, certains patrons ont tendance à vouloir les pénaliser. Ainsi, ils veulent inscrire dans la nouvelle CCT qu'à partir d'un arrêt de travail pour cause de maladie ou accident de travail, même pour un seul jour, le salarié n'ait droit qu'à ¼ du 13^e mois et qu'à partir d'un 2^e arrêt le 13^e mois soit supprimé.

Aktuell: *Peut-on dire que les conditions de travail se dégradent en général dans le secteur des services?*

PS: Oui, certainement! Les salariés sont de plus en plus sous pression. On leur demande une flexibilité à tout va, mais cette flexibilité ne doit rien coûter aux employeurs. On essaie par tous les moyens d'exploiter au maximum les salariés. Ce qui conduit naturellement à une fragilisation de leur état de santé y compris mentale. Rappelons-nous comment l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a défini la santé: «La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité». Or, dans un certain nombre de domaines de services, notamment aux entreprises, ces idéaux sont une véritable utopie. Au contraire, dans beaucoup de situations, le stress est continu. Et le stress est contraire au bien-être et à la santé. Mais lorsque les salariés tombent malades, certains employeurs leur en veulent.

Aktuell: *Et cela se reflète-t-il aussi dans les négociations collectives?*

PS: Absolument! Depuis plusieurs années, les patrons utilisent la crise comme prétexte pour ne pas partager leurs bons résultats avec celles et ceux qui produisent ces résultats, leurs salariés, et pour dégrader leurs acquis. Mais l'OGBL ne se laisse pas impressionner et

continue avec sa politique tarifaire offensive partout où il y a des profits. Lorsque les résultats d'une entreprise ou d'un secteur sont bons, nous ne voyons pas pourquoi nous devrions pratiquer la modération salariale. D'ailleurs, pendant des années l'Union des entreprises luxembourgeoises (UEL) a clamé haut et fort que les négociations collectives devraient être basées sur la productivité, mais aujourd'hui elle fait la sourde oreille et ses adhérents, les entreprises, ne veulent rien en savoir non plus. Elles demandent des «rondes zéro», et dans certains cas même la dégradation des acquis de leurs salariés. Pendant ce temps, les dirigeants et actionnaires eux encaissent de généreux bonis et dividendes!

Aktuell: *Dernière question: quelle est l'attitude des patrons dans le secteur de l'énergie?*

AG: En général, on peut dire que dans ce secteur la convention collective est un instrument ancien qui n'est jamais remis en question, surtout chez Enovos/Creos, Sudgaz et SEO. Le dialogue social respectueux est bien ancré dans les us et coutumes de ces entreprises. Mais, nous constatons quand même une certaine pression et nous observons en particulier que de plus en plus de salariés sont engagés sous l'étiquette d'un «hors-cadre», c'est-à-dire qu'ils ne tombent pas sous la CCT, alors que souvent ces personnes ne font pas encore partie des cadres dirigeants de l'entreprise. Est-ce une manière de contourner la sécurité qu'offre la convention collective aux salariés? Nous devons rester vigilants sur ce point parmi d'autres.

Aktuell: *Chère collègue, chers collègues, nous vous remercions de cet entretien intéressant. Et nous souhaitons à Carole une belle réussite aux Jeux Olympiques à Londres!*



Gespräch mit dem Präsidenten des Syndikats Dienstleistungen und Energie André Gilbertz, dem zuständigen Zentralsekretär Pit Schreiner und der beigeordneten Zentralsekretärin Carole Calmes

„Die Krise ist nur ein Vorwand den Arbeitnehmern ihren Anteil an den guten Unternehmensresultaten vorzuenthalten“

Aktuell: Welches ist der Aktivitätsbereich Eures Syndikats?

AG: Unser Syndikat umfasst einen verhältnismäßig breiten Aktivitätsbereich, der von der Erzeugung und Verteilung von Energien – Strom, Gas, Hitze – bis hin zu Treuhandgesellschaften über Telekommunikation, Immobilienaktivitäten, wissenschaftliche Forschung und Entwicklung im Privatsektor sowie andere Dienstleistungen für Unternehmen geht. Allein letztere Kategorie ist sehr breit gefächert und begreift so unterschiedliche Sektoren wie die Anwälte und juristischen Berater, die Werbeagenturen, das Engineering, die Leiharbeitsagenturen und vor allem die Sicherheitsdienste.

Aktuell: Welches sind Eure Hauptaufgaben?

PS: Die Hauptaufgabe des Syndikats ist ohne Zweifel die Verhandlung und die Umsetzung von Tarifverträgen (Kollektivverträge, abgekürzt „CCT“). Auch stehen wir unseren Personalvertretern in den verschiedenen Betrieben zur Seite und beraten sie. Zusätzlich betreiben wir Mitgliederwerbung und -betreuung. Und wir organisieren gewerkschaftliche Aktionen falls nötig ...

Aktuell: Welches sind im Moment die großen Baustellen?

CC: Ich beschäftige mich gegenwärtig mit einer Reihe von Kollektivverträgen wie dem des Automobilclubs, der Coque oder des HealthCity. Kürzlich wurde der Kollektivvertrag der Nationalen Kontrollstation (SNCT) unterschrieben.

AG: Im Energiesektor sind die Kollektivverträge von Sudgaz, SEO und Prestagaz in Verhandlung. Im Herbst werden dann jene bei Enovos/Creos wieder aufgerollt. Dazu möchte ich bemerken, dass es der OGBL trotz der Fusion im Energiesektor, die zur Gründung der Gesellschaft Enovos/Creos geführt hat, als federführende Gewerkschaft, fertig gebracht hat einen einheitlichen Kollektivvertrag für das gesamte Personal auszuhandeln, der zudem noch auf dem früheren Kollektivvertrag der CEGEDEL beruht.

PS: Um komplett zu sein müsste man die rezente Erneuerung des Kollektivvertrags bei Delphi erwähnen sowie die Verhandlungen im Sektor der Sicherheitsdienste, wo ein sektorieller Kollektivvertrag besteht.

Aktuell: Wo gibt es die meisten Schwierigkeiten?

PS: Der Sicherheitsdienstsektor bereitet uns augenblicklich das meiste Kopfzerbrechen. Die Arbeitgeber haben das Öfteren eine kuriose Auffassung bezüglich der Beachtung des Kollektivvertrags und des Arbeitsrechts im Allgemeinen. Sie verlangen eine extreme Flexibilität seitens der Arbeitnehmer, diese selbstverständlich zum Nulltarif. Wir haben jede Menge an Rechtsstreitigkeiten betreffend Überstunden, Nacharbeit, aber auch was die Auszahlung des 13. Monatsgehalts anbelangt. Eine Firma verweigert beispielsweise die Auszahlung des 13. Monats obwohl dieser im Kollektivvertrag vorgesehen ist. Wir schätzen, dass zurzeit an die 60 Dossiers bei uns bearbeitet werden und eine Reihe solcher Fälle sind bereits beim Arbeitsgericht anhängig.

CC: Oft sind die Arbeitsbedingungen in der Sicherheitsbranche schlecht, wenn es zum Beispiel gilt während der Nacht den Weihnachtsmarkt in Luxemburg-Stadt zu bewachen, dies ohne jegliche Unterstellmöglich-

keit, wenn der Diensthabe in einem winzigen Büro in einem unterirdischen Parkhaus quasi eingeschlossen ist, wenn immer wieder Überstunden zu jeder Tages- und Nachtzeit anstehen, wenn der Arbeitsplan ewig aus dem Rhythmus gerät ... Werden die Agenten aber krank, scheinen die Arbeitgeber sie bestrafen zu wollen. So verlangen sie, dass im neuen Kollektivvertrag festgehalten wird, dass bei einer Fehlzeit wegen Krankheit oder Arbeitsunfall, und sei es von nur einem Tag, die Arbeitnehmer lediglich noch Anrecht auf ein Viertel ihres 13. Monatsgehalts haben, bei einer zweiten Fehlzeit der 13. Monat komplett gestrichen wird.

Aktuell: Kann man sagen, dass sich allgemein die Arbeitsbedingungen im Dienstleistungssektor verschlechtern?

PS: Ja sicherlich! Die Arbeitnehmer sind immer steigendem Druck ausgesetzt. Man verlangt von ihnen uneingeschränkte Flexibilität, diese aber darf den Arbeitgeber nichts kosten. Man versucht mit allen Mitteln die Arbeitnehmer bis zum Letzten auszubeuten. Dies führt natürlich zu einer Schwächung ihres Gesundheitszustands auch des geistigen. Erinnern wir an dieser Stelle daran wie die Weltgesundheitsorganisation den Begriff Gesundheit definiert: „Gesundheit ist ein Zustand des vollständigen körperlichen, geistigen und sozialen Wohlergehens und nicht nur das Fehlen von Krankheit oder Gebrechen.“ Doch leider bleibt dieses Ideal in einer Reihe von Dienstleistungsbetrieben, besonders im Bereich der Dienstleistungen für Betriebe, reine Utopie. Im Gegenteil, bei vielen beruflichen Tätigkeiten ist der Stress kontinuierlich. Und Stress schadet der Gesundheit. Wenn aber die Arbeitnehmer krank werden, nehmen einzelne Arbeitgeber ihnen dies übel.

Aktuell: Wirkt sich das auch auf die Kollektivvertragsverhandlungen aus?

PS: Absolut! Seit mehreren Jahren nehmen die Arbeitgeber die Krise als Vorwand, um ihre guten Resultate nicht mehr mit jenen, die diese guten Resultate erwirtschaften, zu teilen, und außerdem muss die Krise für eine Verschlechterung der sozialen Errungenschaften herhalten. Doch der OGBL lässt sich von solchem Gebaren nicht beeindruckt und führt seine offensive Tarifpolitik überall dort weiter wo es die Gewinne zulassen. Wenn die Resultate in einem Betrieb oder einer Branche gut sind, sehen wir nicht ein weshalb wir Lohn-



mäßigung praktizieren sollten. Übrigens hat der luxemburgische Arbeitgeberdachverband UEL während Jahren angemahnt die Kollektivverhandlungen laut Produktivität auszurichten, heute jedoch stellt er sich taub und seine Mitglieder, die Unternehmen, wollen davon ebenfalls nichts mehr wissen. Sie fordern Nullrunden ein und in einigen Fällen sogar die Verschlechterung der sozialen Errungenschaften. Während allerdings die Führungskräfte und die Aktionäre ihrerseits satte Boni und Dividenden einstreichen!

Aktuell: Letzte Frage: Wie verhalten sich die Arbeitgeber im Energiesektor?

AG: Generell kann man sagen, dass in diesem Sektor der Kollektivvertrag als bewährtes Instrument angesehen wird, das niemals in Frage gestellt wird, insbesondere bei Enovos/Creos, Sudgaz und SEO. Der respektvolle Sozialdialog gehört zu den Gepflogenheiten dieser Unternehmen. Dennoch stellen wir einen gewissen Druck fest und merken, dass immer mehr Arbeitnehmer als Kaderangestellte eingestuft werden und somit nicht unter die Bedingungen des Kollektivvertrags fallen, obwohl sie noch nicht zum Führungspersonal des Unternehmens gehören. Handelt es sich bei dieser Vorgehensweise etwa um eine Taktik diesen Arbeitnehmern die Sicherheit, die ihnen ein Kollektivvertrag bieten würde, vorzuenthalten? Auf diesem Punkt unter anderen müssen wir wachsam bleiben.

Aktuell: Liebe Kollegin, liebe Kollegen, wir danken Euch für dieses interessante Gespräch. Und wir wünschen Carole viel Erfolg bei den Olympischen Spielen in London!



En temps de contraintes budgétaires: priorité à l'équité sociale!

Le 16 mai, une délégation du parti déi dréng composée de François Bausch, président du groupe parlementaire et des députés Felix Braz, Henri Kox et Viviane Loschetter, a reçu l'OGBL représenté par son président Jean-Claude Reding, son secrétaire général André Roeltgen et Mil Lorang.

Cette entrevue a eu lieu à la demande de l'OGBL dans le but d'un échange de vues sur la situation financière de l'Etat luxembourgeois et de son impact sur les politiques fiscales, les politiques sociales et d'emploi, la réforme du système des retraites et d'autres sujets de l'actualité. Lors de cette rencontre fructueuse, les deux délégations ont discuté des points suivants:

- les politiques d'austérité fiscale et budgétaire qui ne permettent pas de sortir de la crise et qui détruisent la cohésion sociale en Europe;

- l'évolution du pouvoir d'achat suite à la modulation de l'index, la réforme de l'assurance maladie et la non-indexation des allocations pour enfants;

- la nécessité de réaliser plus de justice sociale à travers une redistribution fiscale en faveur des populations défavorisées et notamment

- la révision de l'impôt des revenus sur capitaux
- la révision de l'impôt sur le patrimoine
- l'imposition minimale des entreprises annoncée par le Premier ministre lors de la déclaration sur l'état de la nation;

- la réforme de la législation des délégations du personnel et la protection dans ce contexte des délégués du personnel à l'égard d'un licenciement arbitraire;

- la recherche de financements alternatifs de l'assurance pension;

- la nécessité de renforcer les possibilités de travailler à temps partiel;

- la nécessité de porter réforme à certains transferts sociaux tels que la «Mammerent», les bourses à l'étude et les allocations familiales en vue de renforcer l'équité sociale;

- les différentes approches politiques à l'égard du prix de l'eau potable.

Les deux délégations ont exprimé leur large convergence de vues sur de nombreux dossiers.

Il a été convenu de poursuivre les échanges réguliers.



Am 23. Mai wurde eine OGBL-Delegation von der Familienministerin Marie-Josée Jacobs zu einem Austausch über die derzeitige Familienpolitik empfangen. Angesichts der Tatsache, dass hierzulande 45% der Bevölkerung ohne Sozialtransfers unter die Armutsgrenze rutschen würden und dass die Familienzulagen teilweise seit über 10 Jahren nicht mehr an die Teuerungs- und Einkommensentwicklung angepasst wurden, forderte OGBL-Generalsekretär Roeltgen u.a. eine substantielle Erhöhung des Kindergelds und der Elternurlaubsentschädigung sowie eine Anpassung der Schulanfangsprämie. Wir werden in unserer nächsten Ausgabe auf diese und alle anderen Themen, die diskutiert wurden, zurückkommen.



Hubert Hollerich

Aviation
Civile

Compagnie low cost L'OGBL demande des explications aux ministres Wiseler et Hetto

L'OGBL s'oppose à ce que la ligne aérienne Luxembourg-Londres soit assurée, à partir du mois d'octobre, par la compagnie à bas prix Easy Jet, supplémentairement à l'offre existante. L'arrivée d'une compagnie low cost aura des répercussions négatives sur les activités de Luxair, sur le handling des passagers, sur le catering, sur l'emploi et les conditions sociales en général. Des études à ce sujet réalisées par l'ETF (Fédération Européenne des Travailleurs du Transport) et par l'ITF (Fédération Internationale des Travailleurs du Transport) ont démontré ces dangers. Aucun poste de travail ne sera créé par Easy Jet au Luxembourg.

Changement d'avis de Wiseler et Hetto?

Après que l'OGBL s'était prononcé le 7 décembre 2011 contre l'implantation d'une compagnie aérienne à bas prix au Findel auprès des ministres Claude Wiseler (Transports), et Françoise Hetto-Gaasch (Tourisme), les rumeurs furent démenties le jour suivant par le gouvernement. Le 12 janvier 2012, une délégation de l'OGBL fut reçue par la ministre du Tourisme qui informa que l'idée initiale d'implanter une compagnie low cost venait de la fédération HORESCA qui s'attendait ainsi à une hausse des nuitées dans les hôtels

luxembourgeois. La ministre Hetto confirma que l'arrivée d'une compagnie low cost n'était pas prévue et elle souligna qu'il ne fallait surtout pas créer une concurrence directe à Luxair. Il s'agirait plutôt d'attirer des touristes asiatiques et russes par le biais de vols bon marché, disait la ministre Hetto qui parlait d'une offre complémentaire à l'offre existante de Luxair.

Trois mois plus tard, cet engagement ne semble plus valable. Cette manière de faire marche arrière semble devenir de plus en plus chose courante pour le gouvernement.

Le Syndicat Aviation civile de l'OGBL a rencontré les ministres Wiseler et Hetto-Gaasch le 25 mai 2012. Nous reviendrons sur ce sujet dans la prochaine édition de l'Aktuell.

Low-Cost-Carrier

OGBL verlangt Klarheit von Wiseler und Hetto

Die Ankündigung, die Fluglinie Luxemburg-London werde ab Oktober mit einem zusätzlichen Angebot des Billigfliegers Easy Jet bedient, stößt beim OGBL auf Ablehnung. Die Ansiedlung einer Billigfluggesellschaft wird negative Konsequenzen auf die Aktivitäten der Luxair, das Passagierhandling, das Catering sowie auf die Beschäftigung und Sozialbedingungen insgesamt haben. Dementsprechende Studien von ETF (Europäische Transportarbeiter Föderation) und ITF (Internationale Transportarbeiter Föderation) belegen diese Sorgen. Easy Jet wird übrigens in Luxemburg nicht einen einzigen Arbeitsplatz schaffen.

Sinneswandel bei Wiseler und Hetto?

Nachdem sie am 7. Dezember 2012 vom OGBL angeschrieben wurden, dementierten sowohl der für Transportfragen zuständige Minister

Claude Wiseler als auch Tourismusministerin Françoise Hetto-Gaasch am darauffolgenden Tag Gerüchte wonach eine Billigfluggesellschaft nach Luxemburg gelockt werden soll. Am 12. Januar 2012 wurde eine Delegation des OGBL von der Tourismusministerin empfangen und darüber informiert, es handele sich bei der Forderung nach einem Low-Cost-Carrier um die Idee des HORESCA-Verbands, der sich mit dessen Ansiedlung am Flughafen Findel einen Zuwachs an Übernachtungen in Luxemburg erhoffte. Die Tourismusministerin beteuerte damals, es sei nicht geplant, eine Billigfluggesellschaft nach Luxemburg zu locken und es sei schon gar nicht geplant, eine direkte Konkurrenz zur Luxair aufzubauen. Vielmehr gehe es darum, Touristen aus Asien und Russland mit Billigflügen nach Luxemburg zu locken, so Françoise Hetto, die von einem kompletteren Angebot zum bestehenden Luxair-Angebot sprach.

Drei Monate später scheinen die Zusagen beider Regierungsvertreter nichts mehr wert zu sein, eine Vorgehensweise, die sich in Regierungskreisen leider immer öfters durchzusetzen scheint.

Das OGBL-Syndikat zivile Luftfahrt hatte am 25. Mai eine Unterredung mit den Ministern Wiseler und Tourismusministerin Hetto-Gaasch. Wir werden in der nächsten Aktuell-Ausgabe auf dieses Gespräch zurückkommen.





Estelle Winter

Services privés de nettoyage, d'hygiène et d'environnement

Ensemble on est plus fort

Le Syndicat Services Privés de Nettoyage, d'Hygiène et d'Environnement a fait un appel aux entreprises à l'occasion de la **Journée de la justice internationale des nettoyeuses/eurs** le 15 juin 2012 au Luxembourg sous le slogan:

Vous payez pour qu'on nettoie... Optez pour la qualité!

Sous prétexte de la crise, les entreprises veulent économiser. Elles coupent dans les dépenses budgétaires. Les sous-traitants sont les premiers visés par les plans d'économie. Parmi ces sous-traitants sont les entreprises de nettoyage affectées aux firmes.

Les études montrent que dans la plupart des pays européens les contrats d'entretien sont le plus souvent attribués à l'entreprise la moins chère. Ces entreprises de nettoyage économisent à leur tour.

Tout d'abord à l'égard de leur clientèle: **la qualité du service en souffre.**

Ensuite, ces économies ont un impact direct sur **l'emploi des travailleuses/eurs, les salaires et les conditions de travail des nettoyeuses/eurs.**

La pression sur les prix amène ces entreprises à ne pas respecter l'application de la convention collective du secteur ou bien à réduire le personnel pour effectuer la même prestation.

On constate parfois que les entre-

prises travaillent à des prix trop bas pour pouvoir couvrir les frais salariaux. Les entreprises qui veulent travailler de manière légale sont contraintes de quitter le secteur ou de diminuer les prix et la qualité du service. Cette situation est préoccupante.

Pourtant, l'importance sociale du service de nettoyage ne saurait être sous-estimée. **Nettoyer signifie contribuer à l'hygiène, la santé et la sécurité de tous.**

Consacrer un budget moindre à l'entretien signifie opter pour des normes plus basses et une qualité moindre. Cela ne peut pas contribuer à une image positive de l'entreprise qui a recours aux services, ni à la motivation, tant de ses propres salariés que pour celle des nettoyeuses/eurs.

Evaluer de façon convenable les offres, être certain que la société de nettoyage sélectionnée combinera un service de qualité supérieure à un prix raisonnable relève de la responsabilité morale et juridique de l'entrepreneur.

Elections des délégués du personnel chez Genesa Sàrl

Tous les mandats pour l'OGBL

Lors des premières élections d'une délégation du personnel chez Genesa Sàrl, l'OGBL obtient la totalité des 8 mandats.

Ce résultat confirme une fois de plus la confiance des salariés dans l'OGBL, syndicat porte-parole dans le secteur des services privés de nettoyage, d'hygiène et d'environnement.

L'OGBL soutiendra la nouvelle délégation élue avec tous les moyens nécessaires afin de défendre au mieux les intérêts des salariés de Genesa Sàrl.

Les délégués du personnel sont:

Rahma Chennouf épouse Jamou, Eulalia Maria Galtem Soares Queiros, Ana Paula Correia Duarte, Kadjidja Baroudi, Claudia Teles, Ana Vantura, Pauline Wlodarczyk, Ligia Monteiro



Christel Schuler Michèle Schrobiltgen



Véronique Eischen

Banques et Assurances

Réponse aux provocations de l'ABBL

Le salariat du secteur financier ne sera pas le dindon de la farce!

Les déclarations dans la presse de E.W. Contzen et Carlo Thill, dirigeants de l'Association des Banques et Banquiers à Luxembourg sont inquiétantes et remettent en cause l'avenir du secteur bancaire à Luxembourg en le comparant à la sidérurgie dans les années 70. Les salariés devront-ils faire face à des licenciements en masse sous prétexte de réduction des coûts de main-d'œuvre?

Le secteur financier doit son développement à Luxembourg à la main-d'œuvre qualifiée issue de la Grande Région et au secret bancaire. Il est effectivement un des piliers de l'économie luxembourgeoise et contribue à la prospérité du pays, mais il ne faut pas oublier que le secteur a été sauvé en 2008 par l'ensemble des

contribuables à la suite des dérives des spéculateurs.

D'après E.W. Contzen, les nouvelles réglementations et perspectives de développement obligeront le secteur financier à s'adapter à ces changements pour rester compétitif. Les dirigeants de l'ABBL déclarent que, malgré le choix d'une finance plus durable, cela ne pourra se réaliser que par la délocalisation d'activités vers l'Asie, la suppression de l'indexation des salaires et l'augmentation du temps de travail. Comment MM. Contzen et Thill expliquent-ils les bénéfices réalisés par les banques en 2011 et les prévisions optimistes de la BCL qui estime que la situation des banques à Luxembourg devrait s'améliorer encore dans les deux ans? Les banques luxembourgeoises sont prospères et la productivité de leurs salariés est reconnue comme une des meilleures d'Europe. La pérennité du secteur financier ne peut être garantie sans l'expertise et les compétences de ses salariés.

L'attaque contre la convention collective du secteur est injustifiée car les avantages et protections obtenus pour les salariés du secteur compensent la grande flexibilité qui leur est demandée tant en polyvalence que dans leurs horaires de travail. Par contre, les bonus des dirigeants sont toujours aussi élevés tout comme les millions d'euros de dividendes reversés aux actionnaires! C'est à ce niveau que se situe la «spirale haussière des salaires» et l'OGBL demande également la régulation de telles pratiques.

L'OGBL constate de plus en plus de licenciements abusifs, maltraitances sur le lieu de travail et «burn out» de salariés pressés comme des citrons. La déshumanisation du travail dans les banques grandit sous la pression des groupes internationaux. Les décisions de

délocalisation et de restructuration se prennent à l'étranger, loin de la réalité luxembourgeoise. La qualité du service à la clientèle signifie-t-elle encore quelque chose pour les directions des banques ou s'agit-il seulement de réaliser le maximum de bénéfices pour les actionnaires?

Le Syndicat Banques et Assurances de l'OGBL s'opposera à tout démantèlement des acquis sociaux âprement négociés depuis des décennies par les syndicats. La place luxembourgeoise se démarque par la qualité et la diversité de ses services. Les salariés devront-ils gagner le salaire social minimum pour faire face à la concurrence internationale? L'ABBL devrait promouvoir la place financière en mettant en avant les compétences et avantages luxembourgeois au lieu de mettre en péril la paix sociale.

Cetrel Négotiations de la convention collective 2012-2014 dans l'impasse

La convention collective a été dénoncée par les syndicats le 10 octobre 2011 et les négociations ont débuté le 15 décembre 2011. La dernière réunion a eu lieu le 9 mai dernier.

Cetrel, dont l'actionnaire principal est le groupe suisse Six Group AG, compte actuellement plus de 220 salariés et traverse une période d'investissements importants réalisés dans le but de développer et d'actualiser ses capacités de service à la clientèle luxembourgeoise et internationale. Les investissements, prévus depuis 2008, devraient assurer la croissance et la pérennité de Cetrel au Luxembourg.

La direction de Cetrel insiste sur les exigences de productivité de Six Group AG et demande que le

personnel fasse des efforts pour maintenir la compétitivité de Cetrel. Les revendications patronales sont notamment de supprimer sept jours de repos pour les nouveaux embauchés et diminuer de 50 % la prime de vacances 2013. Le groupe veut faire payer au personnel, par des diminutions de coûts, la modernisation et les mutations en cours pour rendre Cetrel plus performant et plus rentable.

L'OGBL/SBA estime que de telles propositions sont inacceptables et menacent la paix sociale dans l'entreprise. Le but de la direction est d'abolir les avantages de la convention collective.

Les principales revendications syndicales et des représentants du personnel sont une revalorisation de la prime de vacances, dont le montant avait été fixé en 2006, par rapport au coût de la vie actuel et une augmentation des barèmes salariaux de 5 % sur 3 ans. Les revendications syndicales visent surtout à obtenir des améliorations conventionnelles pour plus de justice sociale. Cela générerait des gains pour l'entreprise par la stabilité et la motivation des salariés.

L'OGBL/SBA s'oppose fermement à toutes mesures visant à créer des distorsions entre les anciens salariés et les nouveaux embauchés et à l'abolition d'acquis sociaux difficilement obtenus au cours des dernières décennies.





Alain Mattioli

**Bois, Caoutchouc,
Céramique,
Chimie,
Ciment,
Papier,
Plastique,
Textile et
Verre**

Chemolux

Dialogue social inexistant

Après avoir procédé à des licenciements pour raisons économiques, la société emploie actuellement jusqu'à 40 intérimaires prétextant trop d'absences pour cause de maladie. Cette affirmation pourtant est complètement fautive étant donné que la société a recours à plus de la moitié d'eux pour faire face à un surcroît de travail. Fait est tout simplement que la société a licencié plus de personnes que nécessaire. Les syndicats demandent à Chemolux de prendre ses responsabilités en réengageant les personnes licenciées au lieu de prendre recours à des intérimaires en leur promettant des CDI.

Une deuxième vague de licenciements est prévue pour le mois de juin. Les partenaires sociaux OGBL et LCGB ainsi que la délégation déplorent fortement que la direction locale n'informe pas le personnel et que dialogue social ait quasiment disparu depuis la signature du plan social. Plus est, une très grande pression est exercée sur tous les salariés afin d'assurer la production nécessaire.

Harcèlement sexuel, un fait divers sans gravité?

Cinq personnes présumées victimes d'harcèlement sexuel de la part d'un responsable de l'usine ont déposé des attestations testimoniales. La direction n'a donné qu'un avertissement au harceleur et a argumenté

que les accusations n'étaient pas aussi graves que les personnes concernées ne le prétendaient. Les femmes concernées devraient donc continuer à travailler sous la responsabilité du harceleur, fait inacceptable au vu des propos proférés envers les concernées. La sanction n'est certes pas appropriée à la gravité des faits.

La délégation, l'OGBL et les femmes concernées ont sollicité les directions locale et internationale de revoir leur position et de ne pas imposer aux femmes de devoir continuer à travailler avec leur harceleur. Comme la direction a fait la sourde oreille, les femmes concernées ont déposé plainte officielle auprès de la police qui va faire son enquête et porter l'affaire au pénal.

Faurecia Ast

Un mandat clair

Sous prétexte que la survie de l'entreprise en dépendait, la société Faurecia demande aux salariés une concession équivalant à une baisse de 3,8% des salaires. Pour les syndicats cette baisse des salaires est d'autant plus inacceptable que la direction se réserve à elle seule et à sa propre guise le droit d'augmenter les salariés ou de payer des primes

En effet, si la survie de la société dépendait de 3,8% de la masse salariale, il y aurait un problème structurel. Dans ce cas, il faudrait élaborer un plan de maintien dans l'emploi et mettre en place une stratégie concrète permettant la survie de la société à long terme.

Voilà pourquoi, et en vue du fait que les salaires n'ont pas été augmentés depuis près de 10 ans, 100% des salariés ont donné mandat aux syndicats OGBL et LCGB de défendre leurs intérêts et de ne pas accepter cette baisse.

Les salariés ont tranché: ni un faux prétexte ni la tentative de contourner toute convention collective ne pourront déstabiliser la solidarité des salariés avec leurs syndicats.

Goodyear

Une solidarité unilatérale

Fin 2008 Goodyear avait demandé de reporter le paiement de l'augmentation linéaire, prévue pour le 1^{er} janvier 2009 dans la convention collective signée en 2008, au 1^{er} janvier 2010. Vu les problèmes conjoncturels du moment les salariés avaient accepté ce report en 2010, à la demande de la direction, ils étaient d'accord d'abandonner l'augmentation jusqu'à la fin de la convention collective ou jusqu'à un retour à la normale. A plusieurs reprises donc, les salariés et les partenaires sociaux ont fait des efforts afin de permettre à l'usine de surmonter la crise.

Tout au long de la crise, les salariés ont accepté le chômage partiel avec une importante diminution de leur salaire. Les salariés ont fait ces sacrifices afin d'éviter des licenciements. Leur devise: une situation exceptionnelle nécessite un engagement exceptionnel.

Aujourd'hui cependant, les partenaires sociaux OGBL, NGL-SNEP et LCGB ne sont plus d'accord avec la politique salariale de Goodyear.

Ainsi, le mercredi 16 mai 2012, les syndicats ont fait appel à la direction de Goodyear afin de la solliciter de respecter la continuation du paiement du salaire en cas de maladie y inclus les suppléments prévus dans la convention collective. Depuis l'introduction du statut unique Goodyear ne paie plus ces compléments affirmant que la loi ne stipule pas leur paiement. Cette interprétation est absolument

fautive étant donné qu'au moment de l'introduction du statut unique, le Code du travail n'a pas changé. Le ministre du Travail et de l'Emploi a également clairement énoncé que les salaires devaient être payés comme auparavant c'est-à-dire avec les suppléments pour le travail de nuit, de dimanche ou de jour férié. La direction pourtant a décidé de suivre les directives de la FEDIL et ne pas payer les suppléments de salaire en cas de maladie d'un salarié. Aujourd'hui, plusieurs jugements vont tous dans le même sens à savoir que les compléments de salaire sont dus aux salariés concernés et qu'il faut les payer.

La direction refuse tous les arguments des syndicats et du même fait elle refuse de reconnaître ses salariés à leur juste valeur.

Pour les syndicats OGBL, NGL-SNEP et LCGB ainsi que pour l'ensemble de la délégation du personnel, il est temps que la direction prenne conscience que les salariés ont fait assez d'efforts et qu'il serait de sa part temps de faire un petit effort.

Non seulement elle ne veut pas discuter sur la récupération du 1% d'augmentation linéaire avant la prochaine convention collective, elle ne veut pas non plus payer le salaire réel aux salariés en arrêt de maladie et ne tient pas ses engagements quant à des investissements prévus en 2008.



Tous ces facteurs ne contribuent certainement pas à créer un climat positif dans l'usine. Voilà pourquoi les syndicats demandent à la direction de Goodyear de revoir sa position quant à la continuation du paiement du salaire en cas de maladie. Un tel premier geste serait un signe important envers les salariés qui de leur côté ont tous fait d'importants efforts pour le bien de l'entreprise.

Avery Dennison

Plus de production, moins de reconnaissance

La direction a fait publier un article dans le quotidien luxembourgeois Journal qui énonce clairement qu'au Luxembourg la production d'une journée équivaut à une production de dix journées en Allemagne de l'Est. Elle est fière d'affirmer que le Luxembourg bat des records de production jamais réalisés.

En contrepartie, elle propose pour les salariés une prime de 20€ pour le 20^e anniversaire de l'usine. Ainsi, elle paie une prime moins élevée que l'année précédente et ceci malgré les records de production. Les salariés se sentent dévalorisés étant donné que plus la qualité et le niveau de production sont élevés, plus la reconnaissance de leur contribution aux résultats baisse.

La direction de l'usine met également la pression sur les délégués qui publient régulièrement un journal interne. Par ce biais, ils informent d'un côté sur les problèmes qu'ils rencontrent dans l'usine, d'un autre relatent bien des points positifs. La pression exercée par la direction est inacceptable car elle fait entrave au bon fonctionnement de la délégation. Ainsi, toute la délégation, soutenue par l'OGBL, a décidé d'informer l'ITM et la direction inter-

nationale si la direction locale ne change pas d'attitude.

DuPont DTF

Une triste réalité

Les syndicats OGBL et LCGB ont discuté depuis plus de six mois avec la direction de DuPont DTF sur la reconduction de l'accord sur la préretraite solidarité ou le cas échéant la préretraite ajustement.

Au début du mois de mai, le verdict de la direction était clair: elle refuse catégoriquement de reconduire le système de préretraite avec l'argument qu'elle ne «peut pas laisser partir les compétences». Or, la société sait des mois pour ne pas dire des années à l'avance qui est susceptible de partir en préretraite et pourrait assurer facilement la transmission du savoir-faire en faisant former de nouveaux salariés par les anciens. Mais c'est exactement cela que DuPont omet de faire.

Il est inacceptable pour l'OGBL qu'une société comme DuPont, qui profite pleinement des avantages du système luxembourgeois et qui fait du chômage partiel dès que la conjoncture tourne un peu au ralenti, ne permette pas aux salariés qui ont 57 ans et qui peuvent bénéficier de la préretraite de partir dans de bonnes conditions.

Kronospan

Un geste de solidarité non cautionné par l'entreprise

Un salarié, père de famille, a perdu sa partenaire de vie suite à une maladie. Tout au long de cette maladie, il était aux côtés de sa compagne et a, pour ce faire, pris la totalité de son congé.

Afin de lui permettre d'accompagner ses enfants en cas de besoin

dans ces moments difficiles, ses collègues ont décidé de lui céder un jour de congé ou de repos compensatoire. Il est incompréhensible pour les collègues qui ont voulu faire ce geste que la direction n'ait pas encore donné son accord pour que les journées ainsi récoltées soient inscrites sur le compte du collègue en question.

La délégation du personnel, soutenue par l'OGBL, espère toujours que la direction donne son accord et que le collègue puisse être aux côtés de ses enfants en cas de besoin.

Luxguard 1 Bascharage

Les acquis ne sont pas négociables

Après plusieurs réunions pour le renouvellement de la convention collective, la direction de Luxguard Bascharage a avoué son incompetence en préférant saisir de son propre chef l'Office national de conciliation. Elle estime donc qu'il sera plus facile de trouver une solution devant le conciliateur qu'en discutant entre partenaires sociaux autour de la table de négociation.

La direction veut changer l'attribution de divers acquis en les liant aux congés de maladie et ne veut rien entendre non plus sur une augmentation linéaire ou une reconnaissance financière. Elle propose simplement une participation au résultat net.

La délégation et l'OGBL refusent de changer les critères d'attribution des acquis sociaux et de les lier aux congés de maladie comme ceux-ci sont déjà pris en considération pour l'attribution de diverses primes.

La participation au résultat net ne peut être envisagée étant donné que le site de Bascharage est un pur site de production.

L'OGBL a consulté le personnel. 99%

des salariés ont donné un mandat clair à la délégation et à l'OGBL: défendre les acquis sociaux et obtenir une reconnaissance financière pour l'engagement des salariés tout au long des années.

La délégation du personnel, soutenue par l'OGBL, continuera donc à défendre les intérêts des salariés et elle est prête à passer à des actions syndicales.

La délégation et l'OGBL sont d'avis qu'une solution doit être trouvée dans la négociation et non dans la conciliation. Ils restent disponibles pour continuer les discussions, si la direction le veut bien.

Luxguard 2 Dudelange

Le fric vaut plus que la dignité humaine

La direction a effectué une mise à pied d'un délégué à la fin de l'année 2011. Aussitôt, l'OGBL a fait profiter le délégué d'une assistance juridique car les arguments avancés par la direction ne tenaient pas la route. Après plusieurs interventions de la part des délégués et de l'OGBL au sujet de la réintégration du délégué, la direction a proposé une importante transaction financière à la personne concernée afin qu'elle renonce à sa réintégration.

La délégation, soutenue par l'OGBL, déplore fortement que la direction des entreprises Luxguard pratique un dialogue de sourds et n'accepte pas que la délégation intervienne en faveur des salariés.

Cette attitude fait que le personnel des deux usines en a marre et qu'il est prêt à se battre pour un avenir digne dans les entreprises respectives.



Jean-Claude Bernardini

Sidérurgie et Mines

Tripartite sidérurgie

Accord mi-figue, mi-raisin, mais accord quand même

Après de longs mois de négociations difficiles, la réunion de la tripartite sidérurgie du mercredi 28 mars a permis de signer un protocole d'accord dénommé «Plan d'avenir sidérurgique LUX 2016».

Cet accord couvre l'ensemble des effectifs de la sidérurgie ainsi que ceux des tréfileries de Bettembourg-Bissen et du site d'ArcelorMittal Dudelange.

Voici les points essentiels de l'accord:

- Nous sommes parvenus à maintenir l'ensemble des mesures d'accompagnement social; à savoir la CDR ainsi qu'un accord de principe sur le maintien de la préretraite avec départ anticipé au 1^{er} janvier pour les classes d'âge 1956, 1957, 1958 et 1959.
- L'établissement d'un plan industriel permettant de pérenniser les sites de Belval et Differdange a été convenu. L'investissement total prévu à Differdange s'élève à 78 millions d'euro, celui de Belval atteint 153 millions d'euro. A cette somme il faudra éventuellement rajouter le projet de modernisation du Train 2, qui devrait être validé en 2013 pour un montant total de 230 millions supplémentaires.
- Malheureusement l'incertitude

va continuer à planer sur les sites de Rodange et Schifflange et la direction ne s'est toujours pas clairement exprimée sur le sort réel qu'elle compte réserver aux deux sites. En attendant, nous sommes parvenus à arracher un engagement ferme sur l'analyse commune de l'audit commandité par le ministère de l'Économie sur base d'une étude réalisée par l'OGBL. Nous vous rappelons que cette étude porte sur les deux sites et démontre clairement qu'il existe des alternatives permettant leur viabilité économique.

- Suite à notre demande, le plan Lux 2016 sera suivi à plusieurs niveaux: par la tripartite sidérurgie, par un comité de suivi des effectifs de la sidérurgie et par un comité de suivi des investissements.
- L'accord arrivera à échéance le 31.12.2016 et a donc une durée de 5 ans. En cas de non respect de l'accord par ArcelorMittal, le gouvernement se réserve le droit de renégocier des points de l'accord. Dans ce cas de figure, l'OGBL estime qu'il y a rupture du dialogue social et entamera des actions syndicales avec effet immédiat.

Cet accord est le résultat d'un long et juste combat mené par l'OGBL et l'ensemble de ses délégués. Sans leur soutien, notamment lors des différentes actions syndicales organisées ces derniers mois, ce résultat n'aurait pas été possible.



Éducation et Sciences



Sonja Delli Zotti

Danièle Nieves

Entrevue du département secondaire du SEW avec Madame Delvaux-Stehres

La formation professionnelle réformée rencontre de sérieux problèmes

Le 25 avril, une délégation du SEW/OGBL, composée de Jules Barthel, Guy Foetz et Sonja Delli Zotti, a rencontré Mady Delvaux-Stehres, ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, entourée de ses collaborateurs Marc Barthelemy, Antonio De Carolis et Karin Meyer. A l'ordre du jour figuraient les problèmes de mise en œuvre de la réforme de la Formation professionnelle.

1) Le SEW a rappelé que les **résultats du 1^{er} semestre 2011-12** ont été en partie catastrophiques – dû notamment au fait qu'à la sortie du cycle inférieur, les élèves, souvent, ne possèdent pas les connaissances de base nécessaires et que les critères de promotion sont interprétés différemment –, que les directions des lycées techniques rencontrent de graves problèmes d'organisation du **rattrapage** et que les mesures prises ne garantissent guère un encadrement digne de ce nom aux concernés.

Il a été retenu dans la discussion

- que les résultats du 1^{er} semestre diffèrent très fortement d'un lycée technique à l'autre;

- que les critères d'évaluation devront être passés en revue, cela en coopération les conférences spéciales des lycées concernés et les commissions nationales de formation;

- que le rattrapage et la remédiation placent les directions des lycées techniques devant des problèmes d'organisation et que les mesures prévues dans ce contexte divergent substantiellement;

- que les leçons de rattrapage et de remédiation doivent être normalement rémunérées;

- qu'un rapport sera demandé aux directeurs quant à l'organisation du rattrapage dans leur établissement.

2) Les représentants du SEW ont une nouvelle fois fait part de leur scepticisme par rapport à l'organisation par modules et **l'enseignement/l'évaluation par compétences**:

- mode d'organisation statique et manque de fil conducteur résultant de l'enseignement modulaire;

- programmes purement utilitaires;

- manque de connaissances fondamentales dans les programmes des formations à haute technicité;

- critères d'évaluation vagues et peu transparents;

- absence d'évaluation au niveau national.

Ils ont particulièrement mis en évidence que le manque de prise en compte des évaluations intermédiaires dans l'évaluation finale n'encourage pas les élèves à se préparer régulièrement, impliquant ainsi fréquemment leur échec lors de l'évaluation finale.

Ils ont souligné que dans l'enseignement professionnel réformé, l'enseignement et l'évaluation par compétences ne semblent pas produire pour l'instant les effets escomptés par ses protagonistes, alors que ce type d'enseignement

devrait logiquement s'y prêter tout particulièrement.

Face à la demande de la part du SEW de se concerter avec les acteurs du terrain et de réaliser une évaluation sérieuse, la Ministre de l'Éducation nationale a proposé d'établir – en concertation avec les enseignants – un questionnaire sur l'évaluation et l'enseignement par compétences.

3) Alors que le démarrage de la **formation du Technicien commercial**, qui compte environ la moitié des élèves techniciens, est prévu pour septembre 2012, les représentants du SEW ont insisté sur la nécessité de promouvoir l'excellence et de fournir une perspective attractive aux élèves qui entameront cette formation réformée. Il faudra notamment permettre à au moins 20 % d'entre eux de poursuivre leurs études en direction d'un BTS (Bac+2).

Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire d'une part de garantir une formation de qualité avec des contenus suffisants en langues et en mathématiques et d'autre part de mettre en place des modules préparatoires judicieusement choisis.

Face à ces revendications, la Ministre a annoncé:

- la mise en place prochaine d'un groupe de travail «BTS» en concertation avec l'École de Commerce et de Gestion;

- la préparation de deux enquêtes, dont l'une questionnera les élèves actuels de 13^e au sujet des études qu'ils veulent poursuivre et l'autre demandera à tous les diplômés de l'ES et de l'EST d'il y a deux ans, ce qu'ils font actuellement.

4) En fin d'entrevue, il a été rappelé à la ministre que les **frais d'inscription à l'Université du Luxembourg pour enseignants-stagiaires de la promotion 12** (année 2010/11) n'ont toujours pas été remboursés,

contrairement à l'engagement qu'elle avait prise fin août 2011.

La ministre a déclaré vouloir s'occuper de ce problème.

Santé, Services sociaux et éducatifs



Carole Steinbach Nora Back

Unterredung mit Familienministerin Marie-Josée Jacobs

In Bezug auf das Maßnahmenpaket zur Verbesserung der Qualität in der Kinderbetreuung, das vom zuständigen Ministerium ausgearbeitet wurde, hatten die zwei betroffenen Berufssyndikate des OGBL am 7. Mai 2012 eine Unterredung mit der Familienministerin. Die Beschäftigten des Sektors begrüßen die Qualitätsverbesserung durch mehr qualifiziertes Personal sowie die neu eingeführte Vorbereitungs- und Besprechungszeit und die verbindlichen 16 Stunden Weiterbildung pro Jahr. Alles Qualitätsmängel die, 6 Jahre nachdem das

Syndikat Gesundheit und Sozialwesen sie bereits angeprangert hat, nun endlich behoben werden. Allerdings wiesen die Delegierten die Familienministerin auch auf einige noch immer nicht gelöste Probleme des Sektors, sowie auf Ungereimtheiten in dem aktuellen Projekt de Règlement hin. So stellt sich zum Beispiel die Frage, was mit den nichtqualifizierten Arbeitnehmern passiert, die sich zurzeit in einem befristeten Arbeitsvertrag (die sogenannten Remplaçants-Verträge) befinden, wenn das neue Gesetz in Kraft tritt. Ein anderer Punkt betrifft die verschiedenen Statuten der Beschäftigten in diesem Sektor (einige fallen unter das Beamtenstatut, viele andere sind Privatangestellte), was die Arbeit im Alltag nicht unbedingt erleichtert. Das Syndikat Gesundheit und Sozialwesen und das Syndikat Öffentliche Dienste werden der Ministerin im Anschluss ihre Bedenken und Anmerkungen zum vorliegenden Gesetzesentwurf schriftlich zukommen lassen. Eine weitere Gelegenheit, aktiv an den neuen Bestimmungen im Bereich Kinderbetreuung mitzuwirken, bietet sich für den OGBL nun im Comité de concertation, welches das ASFT-Gesetz vorschreibt, und von der Ministerin zusammengerufen wird um Position zum „projekt de règlement“ zu beziehen.



Entrevue avec la ministre de la Famille Marie-Josée Jacobs

Le 7 mai 2012, les deux syndicats professionnels de l'OGBL avaient une entrevue avec la ministre de la Famille au sujet du paquet de mesures élaboré par le ministère en vue d'une amélioration de la qualité dans le secteur de la garde d'enfants. Les professionnels du secteur approuvent l'amélioration de la qualité à travers une augmentation du personnel qualifié, ainsi que l'introduction du temps de préparation et de concertation et les 16 heures de formation continue obligatoires par an. Des défaillances de qualité qui, 6 ans après que l'OGBL les avait déjà dénoncées, seront enfin corrigées. Les délégués ont toutefois signalé à la ministre de la Famille certains problèmes du secteur qui ne sont toujours pas résolus, ainsi que des incohérences dans le projet de règlement actuel. Ainsi l'on se pose la question du sort des salariés non qualifiés qui ont un contrat à durée déterminée (les contrats de remplaçants), au moment de la mise en vigueur de la nouvelle loi. Un autre problème majeur concerne les différents statuts des professionnels du secteur (certains tombent sous le statut de fonctionnaire, beaucoup d'autres sont des salariés de droit privé), ce qui ne facilite pas le travail au quotidien. Le Syndicat Santé, Services sociaux et éducatifs et le Syndicat Services publics vont maintenant faire parvenir leurs objections et remarques à la ministre Jacobs sous forme écrite. La prochaine occasion pour l'OGBL de participer activement à l'élaboration des nouvelles dispositions dans le secteur de la garde d'enfants sera le comité de concertation, prévu par la loi ASFT, que la ministre convoquera prochainement afin d'élaborer une position concernant le projet de règlement.

Transformation sur métaux et Garages



Marco Casagrande Robert Wolff

ArcelorMittal Dudelange

La prochaine victime de la politique «Mittal»

Voilà que l'encre n'a pas encore séché sur l'accord tripartite sidérurgique LUX2016 que la prochaine victime du vampirisme financier «Mittal» s'annonce au Luxembourg.

En effet, la direction d'ArcelorMittal Dudelange vient d'annoncer aux syndicats un ralentissement substantiel de la ligne ELO1 et de confirmer l'arrêt total de la ligne ELO2 pour les mois à venir.

La direction déclare que les carnets de commande des produits électrozingués pour les lignes ELO de Dudelange sont quasiment vides avec environ 500t par semaine ce qui correspond à 1-1,5 jours de production par semaine sur une ligne de production et aucune amélioration ne serait en vue.

Face à cette situation, la direction va réduire le nombre d'équipes de 4 à 3, ce qui signifie que le personnel de la ligne ELO1 travaillera du lundi 14h00 jusqu'au samedi 14h00, va réduire les congés et jours de repos excédentaires et fera ensuite appel à la cellule CDR pour occuper temporairement le personnel excédentaire.

Les syndicats OGBL et LCGB-SESM constatent que ce scénario est le même que celui pratiqué à ArcelorMittal Rodange et Schifflange. Les conséquences à moyen terme pour AM Dudelange seront identiques à AM Schifflange & Rodange.

Les syndicats OGBL et LCGB-SESM accusent les dirigeants du groupe ArcelorMittal de provoquer volontairement une baisse substantielle du carnet de commande de Dudelange en dirigeant les commandes vers d'autres sites du FCE (Flat Carbon Europe) dont entre autres le site de Sikel à Genk.

Les syndicats OGBL et LCGB-SESM accusent les dirigeants du groupe ArcelorMittal de provoquer volontairement une pénurie de «coils» à Dudelange respectivement en alimentant Dudelange avec des produits de moindre qualité provenant d'ArcelorMittal Florange, de manière à faire diminuer sensiblement le taux de satisfaction du client de AM Dudelange.

Dans ce contexte, les syndicats OGBL et LCGB-SESM lancent un appel à Michel Wurth, directeur général d'ArcelorMittal, de faire respecter les engagements pris dans l'accord tripartite LUX2016 pour le site de AM Dudelange.

Les syndicats OGBL et LCGB-SESM lancent également un appel au gouvernement luxembourgeois de faire arrêter le carnage systématique et organisé du patrimoine sidérurgique.

Eurovia Travaux Ferroviaires Luxembourg S.A.

Signature d'une nouvelle convention collective

En date du 25 avril 2012, l'OGBL (seul syndicat présent dans l'entreprise) a signé une nouvelle convention collective avec la direction d'Eurovia Travaux Ferroviaires S.A. de Pétange valable pour l'ensemble du personnel. Cette société faisant partie du groupe Vinci occupe environ 160 salariés.

La convention couvre une période de 2 ans, du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2013.

Cet accord prévoit notamment les améliorations ci-dessous.

Prime d'intéressement

Cette prime est calculée chaque année en fonction du résultat de l'exercice précédent.

La prime est fixée à 130 € par pourcentage de chiffre d'affaire du résultat avant impôt de l'année précédente.

La prime ne pourra être inférieure à 250 € et supérieure à 1000 €.

La prime sera indexée chaque année sur la base de l'indice en vigueur.

Gratification

Modification et amélioration de la gratification.

Cette gratification, en vigueur à partir de la huitième année d'ancienneté, correspond à un treizième salaire

mensuel calculé sur le salaire horaire de base individuel du salarié du mois de décembre.

Cette gratification ne tient plus compte de l'incapacité de travail pour cause de maladie. Les salariés concernés ne seront donc plus pénalisés.

Indemnités et primes

Indexation des indemnités de déplacement et de grand déplacement ainsi que des primes pour travaux en hauteur ou pour travaux pénibles etc.

Congé social

Le personnel a droit à un congé social de 24 heures par année.

L'OGBL tient à souligner que les négociations se sont déroulées dans un esprit de dialogue social positif.



Romain Daubenfeld



Transport sur route

OGBL bei Wirtschaftsminister Schneider

2013 wird ein entscheidendes Jahr für den Logistiksektor

Eine Gewerkschaftsdelegation des OGBL bestehend aus Vertretern der Berufssyndikate Transport-ACAL, einerseits, und Zivile Luftfahrt, andererseits, kam am 11. April 2012 mit Wirtschaftsminister Etienne Schneider zusammen. Im Mittelpunkt der Diskussion stand der Ausbau des Logistiksektors, und vor allem die Entwicklung am Standort Bettembourg-Düdelingen, auf dem Gelände des ehemaligen WSA-Militärlagers.

Konkurrenz in der Großregion

Für den OGBL stellt die enorme Verzögerung bei der Realisierung des Logistikzentrums Bettembourg ein ernsthaftes Problem dar. Der OGBL kritisierte außerdem die gegenwärtige EU-Gesetzgebung, die immer mehr Transportunternehmen dazu verleite, ihr Personal im Ausland anzumelden oder ihren Sitz ins benachbarte Ausland zu verlegen. Sorgen bereiten dem OGBL darüber hinaus die Konkurrenz vor der Haustür. Der mögliche Ausbau des Flughafens Bitburg und das Errichten eines riesigen Logistikzentrums nahe Thionville, das bis zu 2.000 chinesische Betriebe beherbergen und bis zu 30.000 Arbeitsplätze schaffen soll, könnten das Aus für die Logistikplattform Luxemburg bedeuten. Der OGBL sprach sich für eine kohärente Vorgehensweise der einzelnen Akteure der Logistikstand-



Hubert Hollerich

Aviation Civile

orte Findel, Bettembourg und Contern aus.

Bau der ersten Halle im Jahr 2013

Wirtschaftsminister Schneider zeigte Verständnis für die Belange des OGBL und räumte ein, dass die Realisierung des Logistikzentrums Bettembourg aufgrund von Prozedurgeplänkel tatsächlich einen Rückstand von mehreren Jahren aufzuweisen habe. Er zeigte sich aber zuversichtlich, dass die Commodo-Incommodo-Prozedur noch in diesem Jahr abgeschlossen und mit dem Bau der ersten Halle im Jahr 2013 gerechnet werden kann. 2013 nannte Schneider das entscheidende Jahr für den Logistikstandort Luxemburg. Sollte bis dahin nicht mit der Umsetzung der Pläne begonnen worden sein, riskiere Luxemburg von seinen Nachbarländern überholt zu werden. Schneider sprach sich für ein Gesamtkonzept aus, das sowohl der künftigen Strategie von Cargolux und Luxair-Cargo am Findel, als auch der Entwicklung der Logistikstandorte Contern und Bettembourg, sowie des Merterter Hafens Rechnung trage.

Bis zu 5.000 neue Arbeitsplätze

Ausschlaggebend für den Erfolg des Logistikstandorts sei in erster Linie die benötigte Infrastruktur, so Schneider, der von der Schaffung von bis zu 5000 neuen Arbeitsplätzen in diesem Sektor ausgeht. Erstmals würden auch wieder Arbeitsplätze für unqualifizierte Arbeitnehmer geschaffen werden.

Der Wirtschaftsminister bot dem OGBL an, sich in regelmäßigen

Abständen zu treffen, um die Entwicklung des Sektors zu analysieren. Eine nächste Zusammenkunft findet bereits unmittelbar nach den Sommerferien statt.

Der Minister stimmte der Anfrage des OGBL zu, zum gegebenen Zeitpunkt eine Tripartite zum Thema Logistik einzuberufen.

Die Delegation des OGBL bestand aus Annette Schuler (Präsidentin OGBL-Syndikat zivile Luftfahrt, Ausschusspräsidentin Luxair), Helder Borges (Vize-Präsident OGBL-Syndikat zivile Luftfahrt, Luxair), David Massaro (Ausschusspräsident Cargolux), Marcel Breuskin (Präsident OGBL-Syndikat Transport-ACAL), Romain Daubenfeld (OGBL-Zentralsekretär Syndikat Transport-ACAL), Hubert Hollerich (OGBL-Zentralsekretär Syndikat zivile Luftfahrt).

OGBL reçu par le ministre de l'Economie Etienne Schneider

2013 sera une année décisive pour le secteur de la logistique

Une délégation de l'OGBL composée de représentants des syndicats professionnels Transports-ACAL et Aviation civile fut reçue le 11 avril 2012 par le ministre de l'Economie Etienne Schneider pour discuter sur le secteur de la logistique et le développement du centre logistique de Bettembourg-Dudelage sur le site de l'ancien camp militaire WSA.

Concurrence dans la Grande-Région

Pour l'OGBL, le retard énorme dans la réalisation du centre logistique de Bettembourg constitue un sérieux problème. S'y ajoute la législation européenne actuelle qui invite les entreprises de transport carrément à déclarer leur personnel à l'étranger ou à se délocaliser dans un des pays voisins. L'OGBL s'in-

quiète en ce qui concerne les développements dans la Grande-Région, notamment en ce qui concerne l'éventuel modernisation de l'aéroport de Bitbourg ou la réalisation de l'immense centre logistique près de Thionville qui accueillera jusqu'à 2 000 entreprises chinoises et qui créera jusqu'à 30 000 emplois. Ce centre pourrait signifier la fin du secteur logistique au Luxembourg. L'OGBL s'est prononcé en faveur d'une stratégie cohérente des différents acteurs du secteur sur les sites du Findel, de Bettembourg et de Contern.

Construction du premier hall en 2013

Le ministre a assuré l'OGBL de toute sa compréhension et a confirmé que suite à des problèmes d'ordre procédural la réalisation du centre logistique de Bettembourg a effectivement pris un retard de plusieurs années. Il s'est montré confiant que la procédure commodo-incommodo pourra être clôturée avant la fin de cette année et que le premier hall de stockage pourra être construit début 2013. Selon Etienne Schneider, 2013 sera une année décisive pour le secteur de la logistique. Au cas où le Luxembourg n'aurait toujours pas commencé la réalisation de ses plans d'ici là, il risque d'être dépassé par ses concurrents des pays voisins. Schneider a plaidé en faveur d'un concept global pour le secteur de la logistique qui tiendra compte de la future stratégie de

Cargolux et de Luxair-Cargo, ainsi que du développement des sites logistiques de Contern et de Bettembourg de même que des activités du port de Mertert.

Jusqu'à 5 000 nouveaux emplois

Selon Etienne Schneider, il est primordial de mettre à disposition l'infrastructure nécessaire. Le ministre souligna qu'il y a moyen de créer jusqu'à 5 000 nouveaux emplois dans le secteur de la logistique, dont un nombre important d'emplois non-qualifiés, ce qui est important pour le marché de l'emploi.

Schneider proposa à l'OGBL de se voir régulièrement pour faire le point. Une prochaine réunion aura lieu immédiatement après les vacances d'été.

Le ministre avisa favorablement la demande de l'OGBL de mettre en place une tripartite logistique.

La délégation de l'OGBL: Annette Schuler (Présidente du syndicat Aviation civile de l'OGBL, présidente de la délégation du personnel Luxair), Helder Borges (Vice-président du syndicat Aviation civile de l'OGBL, Luxair), David Massaro (président de la délégation du personnel Cargolux), Marcel Breuskin (Président syndicat Transport-ACAL de l'OGBL), Romain Daubenfeld (Secrétaire central du syndicat Transport-ACAL de l'OGBL), Hubert Hollerich (Secrétaire central du syndicat Aviation civile de l'OGBL).





Convention collective pour chauffeurs d'autobus privés
Gros ras-le-bol des salariés

Le 22 avril 2012, une réunion d'information sur la situation des négociations de la convention collective des conducteurs et salariés auxiliaires des entreprises d'autobus privées a fait ressortir le «ras-le-bol» général du secteur quant au déroulement des journées de travail.

Ce jour-là, plus de 350 salariés des entreprises d'autobus privées s'étaient rendus au Centre culturel à Lorentzweiler.

Il est à noter que jamais des salariés du secteur des autobus privés ne s'étaient rassemblés en si grand nombre, signe d'un mécontentement grandissant dans ce secteur.

Il faut savoir que c'est le seul secteur au Luxembourg où un salarié peut être présent 15 heures dans son entreprise.

Au sujet de la convention collective, l'explication quant à la situation actuelle a été masquée par ce mal-être général.

Fort de cette mobilisation, les syndicats LCGB et OGBL demanderont au plus vite une réunion d'urgence avec la Fédération Luxembourgeoise des Exploitants d'Autobus et Autocars (FLEAA) afin de leur faire part du message transmis par les salariés.



Services publics

Christian Sikorski

Ausschusswahlen bei den Gemeindebeamten

OGBL mit gutem Resultat in Esch, Düdelingen und Bettemburg

Anlässlich der Ausschusswahlen bei den Gemeindebeamten vom 10. Mai trat der OGBL mit eigenen Listen in den Gemeinden Esch/Alzette, Düdelingen und Bettemburg auf.

In Düdelingen verpasste der OGBL die Mehrheit sehr knapp und gewann 2 von 5 Sitzen. Gewählt wurden auf der OGBL-Liste Thessa Erpelding und Pascal Poull. Erstzdelegierte sind Claude Erpelding und Nic Krumlovsky.

In Esch/Alzette stellt der OGBL mit Viviane Stemmer eine Delegierte und mit Brigitte Bintz eine Ersatzdelegierte.

In Bettemburg stellt der OGBL einen von zwei Sitzen. Gewählt wurden Patrick Collart und Cyrille Bähr (Ersatzdelegierter).

Beim TICE vertraten Marc Reuter und Félix Stringini den OGBL auf der gemeinsamen Kandidatenliste von OGBL und Landesverband FNCTTFEL. Marc Reuter wurde als Delegierter und Félix Stringini als Ersatzdelegierter gewählt.



Bâtiment, Artisanat du bâtiment et Constructions métalliques



Stefano Araujo Jean-Luc De Matteis

Grand rassemblement de protestation

Le 4 mai dernier, quelques 3000 salariés du secteur de la construction et de l'artisanat du bâtiment se sont rassemblés au Centre Atert à Bascharage pour manifester leur ras-le-bol. Cette première action syndicale organisée par l'OGBL fait suite aux blocages des négociations de renouvellement des conventions collectives et aux revendications patronales inacceptables visant à augmenter le temps de travail.

Durant le rassemblement, l'OGBL a réitéré son refus d'une quelconque augmentation du temps de travail ou de toutes autres détériorations des conditions de travail et de vie des salariés. La présence massive des salariés faisant déborder la salle jusque dans le hall et devant ses portes, démontre la détermination des salariés à défendre leurs conditions de vie et la qualité de leurs emplois.

L'OGBL, en tant que syndicat majoritaire des secteurs de la construc-



tion et des métiers de l'artisanat du bâtiment, a également lancé un dernier avertissement aux représentants patronaux. Si ces derniers ne reviennent pas à la table des négociations afin d'améliorer les conditions de travail et de revaloriser les salaires, les salariés des différents secteurs assistés par l'OGBL n'hésiteraient pas à continuer les actions syndicales.

Finalement, l'OGBL invite les salariés concernés à suivre les discussions à venir et à rester mobilisés.



Assemblée générale des Immigrés

De l'austérité aux droits des immigrés

L'assemblée générale annuelle du Département des Immigrés de l'OGBL a eu lieu le samedi 12 mai.

L'accès à la nationalité, le droit de vote aux élections législatives, la réforme de la loi sur l'invalidité et le reclassement professionnel ont été des sujets forts de cette assemblée. L'assemblée a adopté une résolution dont voici les principaux points.

... L'assemblée générale s'est déroulée dans un contexte économique-financier particulièrement difficile. Les salariés sont les victimes principales et les mesures prises par les gouvernements visent le démantèlement de nos droits durement et justement acquis.

Les immigrés et son département au sein de l'OGBL ont été toujours en première ligne pour défendre les droits de tous et de toutes, contre toutes les discriminations, sans distinction de nationalité ou de lieu de résidence.

Le Département des Immigrés de l'OGBL est la structure la plus représentative des immigrés résidant au Luxembourg, plus de 18 000 membres. Une structure de lutte et d'intervention qui a pour objectif l'égalité des droits, l'abolition des discriminations et le combat contre le racisme. Après 27 années, il est important de lancer de nouveaux défis pour une « société plus sociale, plus juste et plus fraternelle ».



Libre circulation des travailleurs – mesures transitoires.

Nous ne pouvons pas accepter la décision du gouvernement luxembourgeois qui a prorogé, deux années de plus, la période transitoire en matière de libre circulation des travailleurs roumains et bulgares.

Loi sur la nationalité

Le ministre de la Justice, François Biltgen, a annoncé l'intention de procéder à une évaluation de la loi sur la nationalité luxembourgeoise. Cette loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009 et depuis cette date, quelque milliers de personnes sont devenues ressortissants luxembourgeois. Les exigences en matière de connaissances linguistiques doivent être d'un niveau élémentaire qui montre le degré et la volonté d'intégration et elles ne doivent, en aucun cas, constituer un obstacle à l'acquisition de la nationalité.

Nous sommes d'avis que toutes les personnes qui résident au Luxembourg, depuis plus de 20 années, doivent être dispensées de l'examen de la langue luxembourgeoise en tenant compte de leur ancienneté sur le territoire et de leur contribution à la création de la richesse.

La législation actuelle autorise ceux qui sont arrivés sur le territoire avant le 31 décembre 1984 d'accéder à la nationalité avec dispense de l'épreuve d'évaluation de la langue luxembourgeoise parlée et des cours d'instruction civique.

Le Département des Immigrés de l'OGBL propose d'inclure dans la loi une nouvelle disposition d'accès à la nationalité à ceux et celles qui ont une période de résidence, de vie et de travail, supérieur à 20 ans.

Droit de vote aux législatives

Depuis le Traité de Maastricht, le droit de vote des immigrés a été progressivement approfondi et élargi. La citoyenneté est plus importante. Ce droit de vote permet d'élire et d'être éligible lors des élections sociales, communales et européennes.

Le Département des Immigrés est d'avis qu'il faut briser le tabou du droit de vote national! Soyons clairs et objectifs!

- *Actuellement les 60 députés sont élus par une minorité de la population active du pays.*
- *Plus de 70% des hommes et femmes qui travaillent, qui cotisent et financent le système économique et social n'ont aucun mot à dire sur le choix des députés et par conséquent du gouvernement.*
- *Cette situation devient de plus en plus atypique et même «non-démocratique».*

Il est temps d'y faire face, d'ouvrir un large débat public sur le droit de vote des non-luxembourgeois aux élections législatives: Droit d'élire, droit d'être éligible, conditions de son exercice, quels délais ... etc.

La démocratie, la participation citoyenne et la cohésion sociale seront renforcées.

L'assemblée générale a également procédé à l'élection du nouveau Comité exécutif pour la période 2012/2015 dont la composition est la suivante:

José Fernando Alves, président; Francesco Tartarelli, 1^{er} vice-président; José Nunes Pinto, 2^{ème} vice-président;

Eduardo Dias, secrétaire central; Claude Gislard, secrétaire adjoint; Isabel Varela, Trésorier; membres sont trois représentants de chaque région.

Réviseurs de caisse: Jean François Portanguen et Albino Ferreira.

Vous pouvez lire la résolution complète sur notre site www.ogbl.lu sous la rubrique Départements.



3^{ème} Rencontre des Migrations lusophones



Plus de 50 représentantes des communautés lusophones en Europe se sont réunis à Remich pour analyser les problèmes auxquels sont confrontés les travailleurs et les pensionnés et faire des propositions pour leur résolution. Lors de notre prochain AKTUELL, nous présenterons les conclusions de cette rencontre.

Tagesresolution der Studienkonferenz 2012

In ihrer Studientagung vom 25. Mai 2012 im Bildungszentrum CEFOS in Remich befasste sich die Pensionistenabteilung des OGBL mit der aktuellen ökonomischen Lage sowie u.a. mit der Situation der älteren Bevölkerung in Luxemburg.

Die Pensionistenabteilung des OGBL

- nimmt zur Kenntniss dass das neueste Weißbuch der EU-Kommission sich zwar großspurig „Une stratégie pour des retraites adéquates, sûres et viables“ nennt, ihre Vorschläge allerdings weit hinter den Erwartungen bleiben. Die Vorschläge beschränken sich leider nur auf zwei Lösungen:

- die Verlängerung der Lebensarbeitszeit ohne Rücksicht auf die Dauer oder die Beschwerlichkeit der ausgeübten Berufe;
- der verstärkte Rückgriff auf die privaten Pensionsangebote.

- bekräftigt demnach seine Forderung nach einer optimalen Absicherung des Umlageverfahrens, welches auf der Solidarität der Generationen beruht.

- bedauert dass nach all den Verschlechterungen der Sozialleistungen seit 2006, welche die Kaufkraft der gesamten Bevölkerung schon stark beeinträchtigt haben, bei den vorgesehenen Austeritätsmaßnahmen der Regierung sowohl die Pensionierten als auch die aktiven Arbeitnehmer schon wieder zur Kasse gebeten werden.

- lehnt deshalb alle ungerechtfertigten Austeritätspläne der Regierung entschieden ab. Durch diese sogenannten

unausgewogenen Sparmaßnahmen werden sowohl die Pensionierten als auch die aktiven Arbeitnehmer in ihrer Kaufkraft erneut eingeschränkt.

- stellt fest dass es angesichts der aktuellen finanziellen Lage der Pensionskasse keine Gründe gibt derart tiefgreifende Massnahmen zu beschließen. Die seit 1970 vorhergesagten finanziellen Entwicklungen der Pensionskassen haben sich *alle als nicht zutreffend erwiesen*. Viele Zahlen, welche die Notwendigkeit der aktuellen Sparmaßnahmen unterstützen sollen, sind schon wenige Wochen nach ihrem Erscheinen überholt. Deshalb sollen sie nicht als Sicherheit sondern als Indikatoren beurteilt werden, da Projektionen keine Vorhersagen sind und noch nie Wirklichkeit geworden sind.

Die OGBL-Pensionistenabteilung fordert deshalb

- von den Verantwortlichen aus Wirtschaft und Politik eine Wachstums statt einer Austeritätspolitik;
- die Rücknahme der vorgesehenen Streichung des Rentenajustements am 1.1.2013;
- die Konsolidierung der gesetzlichen Bestimmungen des Rentenajustements;
- die Aufrechterhaltung der Indexregelung sowie die Wiedereinführung der integralen Indexanpassung um den Erhalt der Kaufkraft zu garantieren;
- den Erhalt der bescheidenen Jahresendprämie welche fälschlicherweise noch immer als 13. Monat betrachtet wird;
- die seit Jahren festgefahrene Anpassung der Nomenklatur bei den Zahnärzten endlich in Angriff zu nehmen da immer mehr Leute mit geringem Einkommen sich nicht mehr die notwendigen Zahnbehandlungen leisten können.

Das Jahr 2012 wurde zum Jahr des aktiven Alterns und der intergenerationellen Solidarität ausgerufen. Die OGBL-Pensionistenabteilung unterstützt das Projekt welches vom EGB, FERPA und der Jugendkommission EGB eingeleitet wurde. Dieses Projekt wird sich mit den Problemen der älteren Leute sowie der jüngeren Generationen beschäftigen und bekämpft jeglichen Spaltungsversuch zwischen den Generationen.

Die Pensionistenabteilung erklärt einstimmig, dass sie hinter den Beschlüssen des OGBL steht und bei künftigen Aktionen die erworbenen Rechte und die Forderungen des OGBL gemeinsam verteidigen wird.



DU bass invitéiert op eng Diskussionsronn:

Sinn déi Jonk all verwinnte Schwéngerscher denen et ze gutt geet? Oder hu se serieux Problemer a sinn souguer eng verluere Generation?

Wat ass d'Plaz vun deene Jonken an eiser Gesellschaft? Wéi eng Perspektiven bidden sech fir déi Jonk un?

DU kenns deng Situatioun am Beschten – dofir komm laanscht an diskutéier mat!

de 4. Juni um 18:30 am Exit07
(Carré Rotondes, 1, rue de l'Aciérie, Hollerich)

- feat. Dr. Helmut Willems (uni.lu)
- Temoignagen vu Jonker

+ Gabi & Giamba (live-act Beatboxing)

Kontakt: OGBL Jugend
BP 149, L-4002 Esch/Alzette
Tel. (+352) 54 05 45-404
Email: jeunes@ogbl.lu



La situation des jeunes et leurs perspectives d'avenir constituent pour nous tous un problème essentiel. Les raisons de s'en préoccuper sont multiples: chômage des jeunes élevé; difficulté d'entrer sur le marché du travail, difficultés de trouver un logement, nombre élevé de jeunes qui sortent du système scolaire sans qualification. Par ailleurs, de nombreux jeunes qui parviennent à s'insérer dans des activités professionnelles doivent accepter des conditions de travail précaires, des contrats à durée déterminée souvent mal rémunérés et ne voient aucune perspective de carrière. Par conséquent, beaucoup de jeunes ne se voient pas en situation de pouvoir planifier leur avenir, d'avoir un projet ou de pouvoir réaliser leur véritable potentiel.

Plusieurs questions cruciales se posent donc:

Quelle est la place des jeunes dans la société contemporaine? Quelles sont les perspectives qui se présentent à eux? Quels objectifs fondamentaux doivent guider la politique d'orientation et d'insertion des jeunes? Quelle politique de formation et de l'emploi faut-il mettre en œuvre pour aboutir à une orientation et une insertion réussies?

Lors de la conférence, le professeur Willems analysera la situation des jeunes d'aujourd'hui et la comparera à celle de leurs parents. Il abordera certaines périodes de la vie où les jeunes sont particulièrement vulnérables et exposés aux risques de l'exclusion sociale. Les jeunes seront invités à participer activement au débat, à s'exprimer sur leurs perspectives d'avenir et à livrer leurs témoignages.



Assemblées générales des frontaliers français en Lorraine

Les assemblées générales de l'OGBL en Lorraine ont eu lieu à Audun-le-Tiche le 15 avril, à Volmerange-les-Mines le 20 avril et à Thionville le 11 mai. De très nombreux adhérents ont participé à ces réunions. Les orateurs étaient Carlos Pereira et Nico Clement, membres du Bureau exécutif de l'OGBL.



Les membres des comités de Volmerange-les-Mines et de Thionville-Metz ensemble avec l'orateur Carlos Pereira



Une salle archi-comble à Thionville en présence du maire de Thionville, Monsieur Bertrand Mertz



Participation du comité de Thionville-Metz à la manifestation syndicale du 1^{er} mai à Metz

Sur la photo on voit une partie des membres du comité de Thionville ensemble avec des militants de la CGT-Lorraine.

Réunions d'information en Lorraine sur la réforme du système luxembourgeois d'assurance-pension

Les sections des frontaliers français de l'OGBL ont organisé trois réunions d'information sur le projet de loi concernant la réforme du système des pensions au Luxembourg. Ces réunions ont eu lieu le 25 avril à Algrange, le 10 mai à Mont-Saint-Martin et le 24 mai à Fameck. René Pizzaferrri, directeur de la Chambre des salariés, et Carlos Pereira, membre du Bureau exécutif de l'OGBL, ont expliqué la réforme à un public nombreux et intéressé.



SOCIÉTÉ
Jeunes aujourd'hui retraités pauvres demain ?
Le syndicat luxembourgeois OGBL a tenu des réunions d'informations pour les salariés frontaliers français sur la réforme du système des retraites au Luxembourg. Un sujet complexe.

Beaucoup de monde a suivi, salle Victor-Hugo au plateau, la réunion d'informations sur la réforme des retraites luxembourgeoises, notamment le député Christian Eckers et le maire conseiller général de Mont-Saint-Martin Serge de Carf. La durée de la carrière et des cotisations nécessaires vont-elles augmenter ? Les retraites actuelles vont-elles être modifiées par la réforme ? Les montants de la pension sera-t-elle diminuée ? Quelles sont les conséquences de ce projet de loi pour les futurs générations ?

Carlos Pereira, membre du bureau exécutif de l'OGBL, est responsable pour le suivi de la politique de la sécurité sociale, répondu à toutes ces questions.

« Le gouvernement luxembourgeois a déposé en début d'année un projet de loi portant sur une réforme de l'assurance-pension. Les mesures essentielles contenues dans ce projet visent à éliminer le coût, le montant de la pension sera diminué de 15 à 20 ans. Le niveau actuel des cotisations et des réserves publiques, selon les projections démographiques, les gens retraités seront plus nombreux... », explique Carlos Pereira.

Le système des retraites luxembourgeois est, comme en France, un système solidaire et les prélèvements représentent 24 % du salaire avec une répartition égale de 8 % pour les employeurs et salariés. Pour arriver à ses fins, le gouvernement luxembourgeois veut utiliser trois leviers : la formule de calcul des retraites, le mécanisme d'adaptation des pensions à l'évolution générale des salaires et l'allocation de fin de carrière.

En fait, le gouvernement veut changer la formule de calcul de la pension de sorte que, sur une période de 40 ans, il faudra travailler plus longtemps pour avoir droit au même niveau de pension que dans le système actuel. Mises part le fait qu'il est plus qu'basard de vouloir prédire l'évolution économique, démographique et l'espérance de vie sur une période de 40 ans, le syndicat critique le fait que le gouvernement n'a pas introduit dans la loi des mesures permettant d'augmenter les recettes du système, car les recettes du système de pensions seraient diminuées si les cotisations, qui n'ont pas changé depuis 1976, seraient plus faibles et acceptables.

Travailler plus pour le maintien des pensions
L'âge légal de départ à la retraite (65 ans) et le droit de pouvoir prendre sa retraite à 60 ans, voir à 57 ans, si l'on tempère les conditions exigées, ne seront pas changés, ni d'ailleurs le système de prestations. Mais le montant de la pension sera diminué si le départ en retraite n'est pas repoussé d'environ trois ans. De plus, l'ajustement des pensions à l'évolution générale des salaires risque de réduire les pensions si les dépenses dépassent les recettes en cotisations.

« Les jeunes qui, aujourd'hui, entrent plus tardivement dans la vie professionnelle, sont souvent confrontés à des emplois précaires ou préliés, moins payés et à des interruptions de carrière, surtout pour les femmes (éducation des enfants). Le choix de retarder leur départ à la retraite, si les conditions de travail ne sont pas adaptées, si la pénibilité du travail ne le permet pas, est un leurre, surtout au vu de la réalité dans le monde du travail où, trop souvent, les travailleurs âgés de plus de 50 ans sont licenciés et ont les plus grandes difficultés pour retrouver un emploi. Le syndicat propose que toutes les périodes de travail, de stages, pendant la période de formation, deviennent des périodes cotisées, que des possibilités de rachats de périodes de cotisations soient instaurées et que la possibilité d'un troisième pilier d'assurance retraite soit volontairement supplémentaire au sein de l'assurance retraite soit introduite. L'OGBL exige que ce projet de loi soit amendé et amélioré pour répondre à l'évolution du travail actuel, car la combinaison d'une retraite plus tardive dans le monde du travail et la diminution projetée du montant de la retraite aura pour conséquence que les jeunes d'aujourd'hui risquent de devenir les retraités pauvres de demain. »

Les gagnants de l'action «Autocollant OGBL»

Voyage à Paris:	Clés USB:	GUK 066
AXP 571	1 AIK 298	XZH 179
Ice-Watches:	EPE 719,	VTT 684
1 AIS 279	NZV 954	LDE 917
SPN 272	HZH 422	1 CAX 836
KNF 799	HZZ 824,	720 BBP
EDE 613	JRL 441	985 EG
FPN 526	TJF687	JMG 550
LDS 587	SZB 650	GVS 103
FBI 469	1 ANO 311	060V4
BWW 124	AM 3112	064 AY
BZA 305	902 ARU	CBS 839
KHY 918	AWO 738	724 AMJ





Neues Doppelbesteuerungsabkommen zwischen Deutschland und Luxemburg

Grundlegende Änderungen bei der Besteuerung der Renten vereinbart

Spätestens seit den Diskussionen im letzten Jahr über das Doppelbesteuerungsabkommen zwischen Deutschland und Luxemburg ist das Thema Steuern für deutsche Grenzgängerinnen und Grenzgänger von großer Bedeutung. Viele von Ihnen wurden vom Finanzamt aufgefordert, eine Steuererklärung abzugeben, und sehen sich zum Teil mit erheblichen Steuernachzahlungen konfrontiert.

Umso überraschender ist es, dass Deutschland und Luxemburg ein für unsere Region und den grenzüberschreitenden Arbeitsmarkt so wichtiges Thema offenbar weiterhin unter Ausschluss der Öffentlichkeit behandelt haben.

Am 23. April 2012 haben Deutschland und Luxemburg ein neues **Doppelbesteuerungsabkommen** unterzeichnet. Das alte DBA von 1958 wurde damit grundlegend neu gefasst.

Überraschend neu geregelt wurde die **Besteuerung der Renten** in Artikel 17. Demnach ist die Luxemburger Rente in Luxemburg zu versteuern. Bisher lag das Besteuerungsrecht für die Rente der Grenzgänger bei Deutschland.

Wörtlich heißt es: Bezüge, die eine in einem Vertragsstaat ansässige natürliche Person aus der gesetzlichen Sozialversicherung des anderen Vertragsstaats erhält, können abweichend von Absatz 1 nur in diesem anderen Staat besteuert werden.

Wichtig ist auch, dass Luxemburger Betriebsrenten und die Renten aus Artikel 111bis des Luxemburger Einkommensteuergesetzes ebenfalls nur noch in Luxemburg besteuert werden.

Die am 7. September 2011 unterzeichnete Verständigungsvereinbarung bleibt weiterhin bestehen, d.h. ein Grenzgänger wird erst dann im Wohnsitzland besteuert, wenn er mehr als 19 Tage in Deutschland arbeitet.

Bedauerlich ist, dass auch in dem neuen Abkommen weiterhin die am meisten betroffenen Berufsgruppen wie Fahrer oder Handwerker, die oft für ihre Luxemburger Firma in Deutschland arbeiten, in den meisten Fällen ab dem ersten Tag in Deutschland besteuert werden, da diese ohnehin mehr als 19 Tage pro Jahr außerhalb von Luxemburg arbeiten.

Ein wichtiger Bestandteil der Vereinbarung ist übrigens auch die Senkung der Quellensteuersätze bei Dividenden. Die Quellensteuer für Zinserträge beträgt weiterhin Null Prozent. Bei Lizenzgebühren wird lediglich eine Quellensteuer von 5 Prozent erhoben.

Offenbar hat sich hier die Finanzmarktlobby durchgesetzt. Den betroffenen Arbeitnehmerinnen und Arbeitnehmern wird dies aber bei ihren Steuernachzahlungen wenig nutzen.

Das neue Doppelbesteuerungsabkommen tritt am 1. Januar 2013 in Kraft.



Am Donnerstag den 10. Mai 2012 fand in Saarbrücken im Europa-Haus eine gut besuchte Konferenz zum Thema „Grenzüberschreitende Gewerkschaftsräte“ statt. Neben Fachbeiträgen der Universität des Saarlandes und dem Arbeitsministerium bot sich dem OGBL die Gelegenheit seine weitgefächerten Dienstleistungen für Grenzgänger und sein grenzüberschreitendes Engagement vorzustellen.

Vlnr. Dr. Veit Damm, Universität des Saarlandes, Maria Albrecht, Universität des Saarlandes, Dr. Hanno Thewes, Landesvorsitzender der EU-Saar, Nico Clement, OGBL, Lothar Gretsche, Ministerium für Arbeit

Première conférence organisée par la nouvelle CGT asbl

Pour un nouveau contrat social

Spécialiste du droit du travail, le professeur portugais Jorge Leite juge que la notion de valeur travail doit avant tout porter sur la considération des salariés.

Le professeur Jorge Leite a donné le 9 mai à Luxembourg, sur invitation de l'OGBL, une conférence dont le sujet était «La valeur travail à la lumière de l'évolution du droit du travail». Universitaire et auteur de plusieurs ouvrages, il estime que la déréglementation du droit du travail est une erreur dont les salariés sont les premières victimes. Convaincu que les reculs actuels sont passagers, il plaide pour la recherche d'un nouveau contrat social plaçant le bien-être des salariés au cœur des préoccupations.

Qu'est ce que la valeur travail, cette formule dont le monde politique use et abuse aujourd'hui pour délivrer des messages très contradictoires? Jorge Leite répond à la question avec un air volontairement malicieux: «On peut dire que c'est une question monétaire, celle du coût du travail. C'est la position des entrepreneurs. La valeur travail c'est ça, mais pas principalement: c'est avant tout la considération de la personne du travailleur.» Il entre rapidement dans le vif du sujet, à savoir que le droit du travail a considérablement modifié la perception du travail depuis le XIX^e siècle, époque où il était l'objet d'un certain mépris: «Le droit a apporté la durée du temps du travail, l'hygiène, la sécurité et, plus récemment, la considération du travailleur en lui accordant le droit à une vie privée, en modifiant l'image qu'il avait de lui-même.»

«Le droit du travail est au banc des accusés»

Autant de progrès désormais contestés par les chantages de la dérégulation, estimant que le droit du travail s'oppose à la valeur travail. «Je connais cette position. Elle vient de ceux qui disent que le droit du travail s'oppose au droit au travail. Ils défendent cette position sans apporter la moindre preuve de ce qu'ils avancent.» Pour autant, cet ancien professeur qui a enseigné dans les universités de Coimbra et Porto, ne s'oppose pas à l'évolution du droit: «Nous comprenons bien que dans la vie tout change et que le droit du travail doit également évoluer.» Il poursuit: «Depuis environ 25 ans, le droit du travail est au banc des accusés car il serait un obstacle à la productivité. On justifie la précarité car il serait trop



difficile de licencier. Il s'agit d'un discours idéologique qui n'a pour seul but que de préparer les gens à des changements. Un bon exemple est la notion de «flex-sécurité». Le but est de faire accepter la flexibilité aux travailleurs, sans pour autant leur assurer la sécurité de l'emploi.»

Selon lui, l'augmentation du chômage a non seulement des répercussions dramatiques sur celui qui perd son emploi, mais influe aussi sur les budgets des États: «Les recettes diminuent, pour la Sécurité sociale notamment, et les dépenses augmentent, du moins dans les pays qui se sentent le devoir d'indemniser les chômeurs. Il est hypocrite de rendre le droit du travail coupable de tous ces maux.»

«Le travail n'est pas une marchandise»

En ces périodes d'austérité budgétaires, Jorge Leite s'interroge: «La grande question est de savoir si l'austérité est la solution au problème?» Et il répond: «L'expérience

montre le contraire. Même le FMI insiste désormais sur la nécessité de la croissance. On a tendance à demander au droit du travail de résoudre tous ces problèmes alors que c'est au droit des affaires qu'il faut le demander.»

Sur le plan international, Jorge Leite plaide pour un retour à des normes internationales du droit de travail telles que les représente l'Organisation internationale du travail (OIT). «Il faut revenir à des conditions de travail digne, notamment pour les salariés les plus fragiles», dit-il. «Avec la libéralisation et l'individualisation, ce n'est ni la valeur travail qui gagne, ni la société, ni même l'humanité.» Il rappelle les grands principes fondateurs de l'OIT et de la déclaration de Philadelphie, dont on fête ce 10 mai le 68^e anniversaire: «Le travail n'est pas une marchandise et la justice sociale est une condition de la paix dans le monde.»

Le professeur de droit veut délivrer un message humaniste: «Il faut davantage d'équilibre entre l'économique et le social, deux faces d'une même pièce. Il ne faut pas que l'un exploite l'autre. Nous devons construire une société plus juste, plus respectueuse de tous, en particulier des travailleurs.»

Un droit du travail protecteur est à ses yeux essentiel. Optimiste quant à l'avenir, il n'est pas effrayé par la dérégulation actuelle: «Le sens de l'humanité est d'aller vers le progrès. Nous sommes aujourd'hui dans la recherche d'un nouveau contrat social. Il faut transmettre ce message que le travail est le plus important devoir de solidarité sociale.»

Fabien Grasser

Rédacteur en chef du journal Le Quotidien

Der Gipfel „Rio +20“: eine Gelegenheit, die nicht verpasst werden darf!

Ende dieses Monats, vom 20. bis zum 22. Juni 2012, wird die Konferenz der Vereinten Nationen über nachhaltige Entwicklung in Rio de Janeiro zusammenkommen. Trotz seiner Benennung „Rio +20“ in Anlehnung an den „Erdgipfel“ von 1992, wird dieser Gipfel kaum die Ambitionen und den innovativen Dynamismus dieses historischen Gipfels erreichen können. In der Tat beschränkt sich ein Abschlusserklärungsentwurf – „Zero-draft“ genannt – darauf, die damals eingegangenen Verpflichtungen zu bejahen, Entscheidungen über neu einzuführende Maßnahmen werden allerdings auf später vertagt.

Der OGBL, zusammen mit den andern Mitgliedsorganisationen des Internationalen Gewerkschaftsbunds (IGB), mahnt die Regierungen an, darunter die luxemburgische, die Konferenz von Rio als Gelegenheit wahrzunehmen, um die internationale Klimaschutzpolitik wiederzubeleben, den weltweiten Kampf gegen die Armut voranzutreiben, mittel- und langfristige Energie- und Ressourcenprobleme zu diskutieren und um insgesamt die soziale Dimension der nachhaltigen Entwicklung zu verstärken.

Der OGBL unterstützt in diesem Zusammenhang den IGB, der verlangt, dass die Abschlusserklärung insbesondere

- **eine klare Verpflichtung zur Schaffung einer gerechten Übergangsstrategie zu einer CO2-armen Wirtschaft**

enthält.

Die „grüne Wirtschaft“, wie sie im „Zero-draft“ befürwortet wird, verlangt eine konkrete Verpflichtung zu Investitionen hinsichtlich der Schaffung „grüner Arbeitsplätze“ und der Ökologisierung der bestehenden Arbeitsplätze. Für die internationale Gewerkschaftsbewegung muss jeder „grüne Arbeitsplatz“ auch einen angemessenen sozialen Schutz bieten, durch einen dezenten Lohn vergütet werden sowie durch angemessene Regeln betreffend Gesundheit und Sicherheit geschützt kurz ein „dezent Arbeitsplatz“ sein. Die zu erstellende Übergangslösung beinhaltet auch eine angemessene Vorbereitung, eine Einschätzung der Potenzialitäten und des Impakts auf die bestehenden Arbeitsplätze sowie eine angepasste Weiterbildungspolitik, die sichert, dass die

Arbeitnehmer den neuen Prozessen und Technologien entsprechend ausgebildet werden. Es muss auf jeden Fall vermieden werden, dass der Übergang in eine „grüne Wirtschaft“ eine Prekarisierung der bestehenden Arbeitsplätze und eine Verstärkung der Deindustrialisierung nach sich zieht. Um diesen gerechten Übergang vorzubereiten und abzusichern, ist es notwendig die Gewerkschaften der Arbeitnehmer zu konsultieren und sie in die Umsetzung dieser Politiken einzubeziehen. Die Abschlusserklärung des Gipfels müsste dieser absolut vorrangigen Rolle des Sozialdialogs Rechnung tragen.

- **Ein messbares Ziel betreffend die Förderung des sozialen Schutzes**

Um das gesteckte Ziel erreichen zu können, müsste die Abschlusserklärung ebenfalls alle Mitgliedstaaten verpflichten die Konvention 102 der IAO, die Minimalnormen für den sozialen Schutz festgelegt hat, anzunehmen, zu ratifizieren und anzuwenden. Außerdem wurde die Ausarbeitung einer internationalen Empfehlung betreffend einen Sockel zum sozialen Schutz auf die Tagesordnung der 101. Konferenz der IAO, die vom 30. Mai bis zum 15. Juni in Genf stattfinden wird, gesetzt. Wenn die IAO diesen Sockel betreffend den sozialen Schutz annimmt, müssen die UN-Mitgliedsländer diesem neuen Instrument Rechnung tragen und sich dazu verpflichten die Vorgaben des Sockels betreffend den Sozialen Schutz bis 2020 umzusetzen. Es ist in diesem Zusammenhang wichtig zwischen einer sozialen Grundsicherung (auf Rechten basierend) und einem Schutznetzwerk (auf temporären Hilfsprogrammen

basierend) zu unterscheiden und darauf zu achten, dass der soziale Schutz in die langfristige Entwicklung jedes einzelnen Landes integriert wird.

- **Die weltweite Einführung einer Transaktionssteuer**

Die meisten Regierungen Europas, beziehungsweise der Welt, haben sich im Prinzip für eine Finanztransaktionssteuer ausgesprochen, doch entledigen sie sich einer konkreten Ausführung mit dem Argument der Konkurrenz anderer Finanzzentren. In der Tat schreiten deshalb die Diskussionen auf EU-Ebene kaum voran und Eurogruppenchef Jean-Claude Juncker befand am 27. März, laut der Presseagentur AFP, dass einer solchen Steuer auf europäischer Ebene kaum Chancen einzuräumen seien. Gleichzeitig räumte er ein, dass eine solche Steuer „in Betracht gezogen werden könnte“ und „annehmbar“ sei, wenn sie „weltweit, auf egalitärer Basis“ eingeführt würde. Der Gipfel von Rio könnte genau die richtige Gelegenheit zur Einführung einer solchen weltweiten Steuer bieten. Die Abschlusserklärung könnte vorsehen die durch eine solche Steuer bedingten Einnahmen zur Durchführung der auf dem Gipfel beschlossenen Politiken zu verwenden, insbesondere für den Kampf gegen die weltweite Armut, für Maßnahmen zu einem gerechten Übergang in eine CO2-arme Wirtschaft und für Investitionen in die Schaffung grüner Arbeitsplätze.

La version française peut être consultée sur le site internet www.ogbl.lu

“Rio+20 will be one of the most important global meetings on sustainable development in our time. At Rio, our vision must be clear: a sustainable green economy that protects the health of the environment while supporting achievement of the Millennium Development Goals through growth in income, decent work and poverty eradication.”

United Nations Secretary-General
Ban Ki-moon



RIO+20
United Nations
Conference on
Sustainable
Development

Rio de Janeiro, Brazil • June 2012

Calendrier Formation Syndicale OGBL septembre à novembre 2012

Référence	Titre	Début	Fin	Durée	Langue	Lieu
OG 2012 3 001	Concevoir un discours pour prendre la parole en public	18/09	18/09	1	Français	CEFOS
OG 2012 4 002	Word - Perfectionnement	24/09	25/09	2	Français	KEY JOB
OG 2012 7 002 NEW	Lutter contre les discriminations au travail	26/09	26/09		Luxembg.	CEFOS
OG 2012 3 006	Encadrer et former ses collègues	01/10	02/10	2	Luxembg.	CEFOS
OG 2012 5 005	Coaching pour délégué	04/10	05/10	2	Français	CEFOS
OG2012 3 007 NEW	Gérer l'agressivité sur le lieu de travail	08/10	08/10	1	Luxembg.	CEFOS
OG 2012 3 005-1	Améliorer son efficacité personnelle et la confiance en soi	08/10	09/10	2	Français	CEFOS
OG 2012 6 002	Le délégué à la sécurité: partenaire des salariés en matière de santé, sécurité, bien-être au travail - Niveau débutant	16/10	17/10	2	Luxembg.	CEFOS
OG 2012 7 003 NEW	Formations pour militantes	16/10	17/10	2	Français	CEFOS
OG 2012 5 010	La représentation des salariés au sein du conseil d'administration	23/10	23/10	1	Français	CEFOS
OG 2012 5 006	Négocier une convention collective	24/10	25/10	2	Luxembg.	CEFOS
OG 2012 6 015	Bien s'alimenter au travail	25/10	25/10	0,5	Français	CEFOS
OG 2012 6 005	Accompagner une personne victime d'un accident de travail ou de maladie	26/10	26/10	1	Luxembg.	CEFOS
OG 2012 6 004	Analyser et comprendre un accident de travail	06/11	06/11	1	Français	CEFOS
OG 2012 4 003	Excel - Initiation	08/11	09/11	2	Français	KEY JOB
OG 2012 6 003 NEW	Participer activement aux différents plans de prévention de l'entreprise - Niveau expert	08/11	09/11	2	Luxembg.	CEFOS
OG 2012 8 003	Les ONG au LUXEMBOURG, "la coopération au développement"	14/11	14/11	1	Luxembg.	CEFOS
OG 2012 1 013	Calculer et déclarer ses revenus	15/11	15/11	1	Français	CEFOS
OG 2012 4 008 NEW	Access - Initiation	15/11	16/11	2	Luxembg.	KEY JOB
OG 2012 3 004	Exprimer tous ses talents en négociation	28/11	29/11	2	Français	CEFOS
OG 2012 6 016 NEW	Fatigue, somnolence et troubles du sommeil	30/11	30/11	1	Luxembg.	CEFOS

Gewerkschaftlicher Bildungskalender September-November 2012

Referenz	Titel	Anfang	Ende	Dauer	Sprache	Ort
OG 2012 3 002	Vorbereitung und Leitung einer Sitzung, Protokollführung	19/09	19/09	1	Deutsche	CEFOS
OG 2012 3 004	Ausbauen des persönlichen Verhandlungsgeschicks	24/09	25/09	2	Deutsche	CEFOS

Participant / Teilnehmer

Nom *Nachname*

Prénom *Vorname*

Date & lieu de naissance *Geburtsdatum & -ort*

Nationalité *Staatsangehörigkeit*

Matricule OGBL *OGBL-Mitgliedsnummer (ausweislich Mitgliedskarte)*

Adresse *Anschrift*

Code postal & Localité *Postleitzahl & Ort*

Pays *Land*

Numéro de téléphone *Telefonnummer*

E-mail

Profession *Beruf*

Féminin *Weiblich* Masculin *Männlich*

Employeur / Arbeitgeber

Nom *Nachname*

Adresse *Anschrift*

Code postal & Localité *Postleitzahl & Ort*

Pays *Land*

Numéro de téléphone *Telefonnummer*

Numéro de fax *Faxnummer*

Une dispense de service doit être sollicitée auprès de mon employeur
Eine Dienstfreistellung muss beim Chef meines Betriebs beantragt werden.

Je souhaite loger au CEFOS
Ich möchte im CEFOS übernachten.

Ma fonction au sein de la délégation du personnel
Meine Funktion im Personalrat

Contrat de travail *Arbeitsvertrag*

Temps plein *Vollzeit* Temps partiel *Teilzeit*

Nombre d'heures hebdomadaires de travail *Arbeitsstunden pro Woche*

Je désire m'inscrire aux formations syndicales suivantes

Ich möchte mich für folgende gewerkschaftliche Bildungsseminare anmelden:

Nom de la formation <i>Namensgebung des Seminars</i>	Date <i>Datum</i>	Ref. <i>Ref.</i>
Date <i>Datum</i>	Signature <i>Unterschrift</i>	

Tout(e) personne inscrite à une formation syndicale doit accepter le présent règlement de participation et déposer l'OGBL à inscrire les données personnelles dans sa carte de données personnelles.

Jede Person, die sich für einen Kurs einschreibt, hat sich mit dem gegenwärtigen Teilnahmebedingungen einverstanden zu erklären und das OGBL mit persönlichen Daten in seine elektronische Datenbank einzutragen.

Merci de nous fournir l'ensemble de ces informations indispensables à la prise en compte de votre inscription et de renvoyer ce formulaire à OGBL/Département de la formation syndicale, 146, bd de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg ou par e-mail formations@ogbl.lu ou par fax au 26 49 69 433.

Wir bitten Sie uns das vollständig ausgefüllte Formular, das zur Bearbeitung Ihrer Anmeldung unerlässlich ist, an die Abteilung für Gewerkschaftliche Bildung des OGBL, 146 bd de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg zu senden, oder per E-mail an formations@ogbl.lu oder per Fax an die 26 49 69 433.





CHAMBRE DES SALARIES
LUXEMBOURG

Avis de la CSL sur le projet de loi modifiant les heures d'ouverture des commerces de détails

La CSL se prononce contre la prolongation des heures d'ouverture des commerces de détail

Lors de son Assemblée plénière du 27 mars 2012, la Chambre des salariés, sous la présidence de Jean-Claude Reding, s'est opposé au projet de loi modifiant les heures d'ouverture des commerces de détail les samedis et veilles de jours fériés.

Ce projet de loi augmente de 18 heures à 19 heures l'ouverture des magasins les samedis et veilles de jours fériés légaux, sans aucune compensation pour les salariés concernés par cette mesure. Il fait suite à une période probatoire au cours de laquelle une dérogation temporaire permettait à tous les commerçants du pays d'ouvrir leurs magasins jusqu'à 20 heures – au lieu de 18 heures - les samedis et certaines veilles des jours fériés.

Un projet sans considérations sociales...

Dans son avis, la Chambre des salariés met en exergue le fait que l'argumentaire avancé par les auteurs du projet pour justifier les modifications au niveau des heures d'ouverture est celui de la compétitivité des commerçants luxembourgeois par rapport à leurs concurrents à l'étranger.

En l'absence de réglementation européenne au niveau des heures d'ouverture des magasins en Europe, ici encore, on assiste à un nivellement vers le bas, c'est-à-dire une libéralisation totale des heures d'ouverture au détriment des considérations sociales et de la vie familiale des salariés concernés. Une fois de plus, l'Europe sociale fait défaut. Dans ce contexte précis, le Luxembourg, au vu de sa situation géographique spécifique, est particulièrement concerné.

... justifié par des chiffres triés sur le volet tenus secret

Or, la CSL dénonce fortement le manque de transparence entourant ce projet de loi. A plusieurs endroits, on peut lire que ce projet s'appuie sur diverses évaluations, sans que ces études ou analyses ne soient fournies ou au moins suffisamment référencées pour pouvoir les consulter.

Les quelques arguments chiffrés avancés sont en effet très lacunaires et ne permettent pas d'obtenir une vue d'ensemble, ni de répondre aux questions suivantes :

- le prolongement des heures d'ouverture constitue-t-il vraiment une demande des consommateurs ?
- Quel a été l'impact du régime dérogatoire actuel sur le chiffre d'affaires du secteur du commerce ? Quel a été l'impact pour les petites et moyennes entreprises ? Quel a été l'impact pour les grands centres commerciaux ?



CHAMBRE DES SALARIES
LUXEMBOURG

- Combien de et quels magasins (en termes d'emploi, de chiffre d'affaires, de la situation géographique, etc.) ont profité du régime dérogatoire actuel ?
- Est-ce que certains magasins bénéficient de ce régime au détriment d'autres ?
- Quel a été l'impact du régime dérogatoire sur le nombre d'emplois dans le secteur du commerce ?
- Quel a été l'impact sur les conditions du travail des salariés concernés ? Sur leur vie familiale ?

Si l'ouverture les samedis et les veilles des jours fériés légaux était tellement rentable pour les magasins, la rémunération juste et conséquente des salariés concernés ne devrait pas poser de problème, mais en être, au contraire, la conséquence logique.

Ne pas laisser pour compte les salariés

Il convient de ne pas oublier que si les magasins ferment à 19 heures, cela veut dire que les derniers clients se présentent à la caisse à ce moment-là, les salariés n'ont donc pas terminé leur travail à 19 heures. Beaucoup de salariés ont de longs temps de trajets à faire et ne rentrent chez eux que vers 21 heures. Ce rythme les coupe de toute vie sociale le week-end.

N'oublions pas non plus que pour les salariés-parents, faire garder ses enfants dans la soirée, surtout un samedi, peut s'avérer très problématique et onéreux.

Afin de protéger les intérêts des salariés, dont nombreux sont ceux qui ne bénéficient pas de convention collective du travail, le Gouvernement aurait dû insister sur la nécessité de la conclusion d'un accord interprofessionnel prévoyant une compensation financière conséquente pour les salariés concernés et le caractère volontaire de la prestation d'heures de travail le samedi ou la veille d'un jour férié légal après 18.00 heures.

En dehors de l'existence d'un tel accord à déclarer d'obligation générale, le texte de loi devrait imposer des compensations financières minimales à l'instar de ce qui existe actuellement pour les heures supplémentaires, le travail de dimanche ou lors d'un jour férié légal.

Désapprobation du projet en sa teneur actuelle

Quant au principe, la CSL se prononce donc contre la libéralisation des heures d'ouverture des magasins et contre le prolongement des heures d'ouverture tel que prévu par le projet de loi afin de protéger les conditions de travail et la vie familiale des salariés concernés.

A titre subsidiaire, la CSL demande des compensations financières conséquentes pour les salariés concernés afin de dédommager au moins la perte de qualité de vie subie par ces personnes.

L'avis intégral de la CSL, se trouve sur www.csl.lu.

POUR UNE APPROCHE DIFFÉRENCIÉE DE LA DETTE PUBLIQUE

La dette publique du Luxembourg s'élevait fin 2011 à 7.778 millions d'euros, ce qui représentait 18,2% du PIB. Cette dette est partagée entre l'administration centrale (Etat et établissements publics) à hauteur de 6.788 millions d'euros et les communes avec 990 millions d'euros, la Sécurité sociale n'ayant pas d'endettement.

Notons tout d'abord que l'endettement des Administrations publiques était plus faible avant 2008 pour s'élever à 2,5 milliards d'euros. La crise financière et économique intervenue à ce moment-là et notamment la prise de participation dans un établissement bancaire considéré comme systémique (emprunt de 2,3 milliards d'euros) ont conduit à une augmentation abrupte de la dette publique.

La charge de la dette de l'Etat s'élève à 214 millions d'euros en 2011.

La dette ne doit cependant pas être appréhendée uniquement du côté du passif du bilan, mais elle a évidemment aussi une contrepartie à l'actif. A côté des nombreux investissements effectués par l'Etat, celui-ci possède également des participations élevées tant dans des entreprises privées que dans les entités publiques qui rapportent des dividendes.

Citons à titre d'exemple la participation de l'Etat luxembourgeois à hauteur de 34 % dans le capital de BGL BNP Paribas. L'Etat a reçu à ce titre de la part de BGL BNP Paribas S.A. un dividende de 113,2 millions d'euros en 2011 qui est à mettre en lien avec les charges de la dette contractée pour financer cette participation.

INFOS JURIDIQUES

Flash sur le Droit du Travail

Publication mensuelle éditée par la CSL

Nr 04/12

Avril 2012

Vous trouvez les publications «InfoJuridiques» sur la page internet suivante:
<http://www.csl.lu/infosjuridiques>

Section OGBL Luxembourg

Remise d'un chèque à l'ONG Solidarité Syndicale pour le projet Ghana

Comme les années précédentes, la section Luxembourg de l'OGBL a soutenu cette année le travail de l'ONG Solidarité Syndicale. Ainsi, Armand Drews, responsable du projet Ghana, a reçu lors de l'assemblée générale de la section Luxembourg un chèque de 500 €.

A cette occasion, la projection du documentaire primé sur le travail de l'ONG au Ghana a fortement intéressé l'audience nombreuse. En effet, le film explique le projet pilote ciblant 700 femmes enceintes les plus démunies du district de Dangmé West à l'ouest de la capitale Accra. Ce district a environ la taille du Luxembourg avec quelques routes goudronnées seulement. Un des buts en est de motiver le gouvernement du Ghana à poursuivre le programme et de le mettre en œuvre à l'échelle nationale. A cette fin, trois études démographiques, l'une effectuée au début du projet, les autres en 2010 et en 2014, sont destinées à documenter l'évolution de la santé et de l'hygiène de vie des bénéficiaires en comparaison avec un groupe de contrôle présentant les mêmes particularités que les bénéficiaires, mais n'étant pas incluses dans le programme de l'ONG.

Un montant de 7,50 Euro versé par une personne chaque mois peut paraître peu, mais sachant qu'une grande partie de la population rurale a moins d'un dollar par jour pour vivre, cela constitue une aide non-négligeable

pour les bénéficiaires. Afin de garantir une bonne utilisation de cette aide, l'ONG effectue tout au long de ce projet une campagne d'éducation. L'accent est mis entre autres sur la nécessité d'une bonne nutrition, les avantages d'une assurance maladie et sur l'importance de recourir aux soins de santé professionnels (beaucoup de personnes ont encore recours à des guérisseurs traditionnels), sur les méfaits du travail infantile et le bien-fondé d'une scolarisation des enfants. Un des corollaires de ce programme est d'aider les bénéficiaires à sortir du cercle vicieux de pauvreté en augmentant leur état de santé et en améliorant l'éducation des enfants.



OGBL Sektioon Lorentzweiler



9. AN 10. JUNI 2012
ZU HIELEM BEIM CENTRE CULTUREL

lessen: Menü: Gebakene Fësch mat Fritten an Zalot
Frësch gebakene Fësch, Fritten, Grillwurscht, Kaffi, Taart a Glace
De Verkat vun de Fësch ass Samschdes-Owes vun 18.00 Auer
a Sonndes vun 11.00 Auer un

Gedrënks: Ee Pättche vun der Musel
Béler vun Faass an aneres

«FÊTE DE POISSONS» le 9 et 10 juin 2012
au Centre Culturel à Helmdange

«FESTA DO PEIXE» que terá lugar no Sábado dia 9
et Domingo, dia 10 de Junho 2012



Section OGBL de Bascharage-Linger

PERMAMENCES

assurées par Marcel Haan

Lundi
18.30 hrs-20.30 hrs

Mercredi
18.30 hrs-20.30 hrs

Vendredi
18.30 hrs-20.30 hrs

OGBL Bascharage-Linger
10, rue du Ruisseau
L – 4944 bascharage
Tél./Fax. 26.50.27.74

E-mail: section.bascharage@ogb-l.lu



ECOLE SUPERIEURE
DU TRAVAIL

COURS DE FIN DE SEMAINE

Les cours de fin de semaine 2012 ont repris auprès de
l'Ecole Supérieure du Travail.

Matières traitées:

Assurance-accident

du 6 au 7 juillet 2012

Les comptes annuels de l'entreprise

le 14 septembre 2012

**Les dispositions du code civil relatives aux régimes
matrimoniaux, divorce et séparation de corps**

le 6 octobre 2012

Bail à loyer et Protection juridique du consommateur

le 12 octobre 2012

La langue luxembourgeoise écrite

le 19 octobre 2012

Mesures en faveur de l'emploi

le 9 novembre 2012

Tous les cours sont tenus en langue luxembourgeoise

Le programme détaillé et la fiche d'inscription peuvent
être retirés auprès de l'EST,
3, rue des Primeurs, Strassen,
B.P. 376 L-2013 Luxembourg

téléphone 247-86132 / 247-86133 / 247-86200

téléfax 247-86131

e-mail: estinfo@est.etat.lu

OGBL Sektioon Esch

Infostand

an der Uelzechtstrooss

Samschteg, den 9. Juni 2012

vu 15.00 bis 18.00 Auer

Sonntagsarbeit

Verschlechterung der Arbeits- und Lebensbedingungen als Modernität verkauft

LAST
MINUTE

Die Handelskonföderation CLC tut sich offensichtlich schwer mit Gesetzen und deren Einhaltung. In ihrem Bericht „Le commerce luxembourgeois à l'horizon 2020“ fordert sie nun schon wieder die Abschaffung des Ladenschlussgesetzes sowie die generelle Öffnung der Geschäfte während 8 Stunden an allen Sonntagen (Seite 38). Was die CLC eigentlich in Wirklichkeit will, ist den Dschungelkapitalismus in Luxemburg einführen, nach amerikanischem Modell, ohne jeglichen Schutz für die Arbeitnehmer.

Im Handel werden mit die niedrigsten Löhne auf dem luxemburgischen Arbeitsmarkt gezahlt, die große Mehrheit der Beschäftigten verdient den Mindestlohn und arbeitet unter schwierigen Bedingungen. Und trotzdem verlangt die CLC noch weitere Verschlechterungen für die Beschäftigten. So führt sie auf Seite 27 ihres Berichts unter den Bereichen, die zu einer Verbesserung der Wettbewerbsfähigkeit und der Attraktivität des Luxemburger Handels beitragen, an erster Stelle den sozialen Bereich an. Darunter versteht sie u.a. die Kosten, sprich Löhne sowie die Flexibilität der Arbeitszeiten. Sie will also, dass die Beschäftigten noch mehr und unregelmäßiger arbeiten ohne irgendeine zusätzliche Entlohnung oder Kompensation in Form von zusätzlichem Urlaub. Im Gegenteil, die CLC scheint der Meinung zu sein, dass die Löhne sowieso schon zu hoch sind und dass die Beschäftigten im Luxemburger Handel ein zu gutes Leben haben.

Es werden Äpfel mit Birnen verglichen

In diesem Zusammenhang werden Argumente ins Feld geführt, die völlig unberechtigt sind. Die Beschäftigten des Handels werden mit Busfahrern und dem Pflegepersonal in Krankenhäusern verglichen, in manchen Fällen sogar mit Polizeibeamten, die auch Tag und Nacht zur Verfügung stehen müssten. Hier werden Äpfel mit Birnen verglichen. Erstens kann man sich nicht auswählen, wann man krank wird oder wann man auf der Straße überfallen wird. Der öffentliche Transport muss auch Tag und Nacht funktionieren. Und zweitens haben die Beschäftigten in diesen Berufssparten viel

höhere Löhne sowie kollektivvertraglich festgelegte Arbeitsbedingungen. Was für die ganz große Mehrheit der Beschäftigten im Handel nicht der Fall ist. In der Regel ist niemand gezwungen seine Einkäufe an Sonntagen zu tätigen!

OGBL und LCGB sind skandalisiert

OGBL und LCGB sind skandalisiert über diese provokativen und völlig unzeitgemäßen Forderungen. Einerseits bemängelt die CLC den Rückgang der Kaufkraft in Luxemburg, ist aber für die Abschaffung des Index und für die Austeritätspolitik der Regierung, die den Unternehmerverbänden noch nicht weit genug geht und die Kaufkraft noch reduzieren wird. Andererseits, ist die CLC der Meinung, dass längere Öffnungszeiten mehr Umsatz bringen. Sie will also dazu beitragen, dass sich die Menschen und Familien weiter verschulden, da ja ohne Verbesserung der Kaufkraft der zusätzliche Konsum nur vom Kredit getrieben werden kann. Die Auswirkungen dieses auf Verschuldung basierenden Konsummodells, das die Welt von den USA geerbt hat und das heute in vielen Ländern an sein Limit stößt, müsste uns doch allen eine Lehre sein. Modern wäre dieses Modell nicht noch weiter zu unterstützen, sondern es einzudämmen!

In der Stadt Luxemburg scheinen aber die unzeitgemäßen Forderungen der CLC auf offene Ohren gestoßen zu sein, da Bürgermeister Bettel bereits gestern ankündigte den Geschäften der Hauptstadt die Möglichkeit geben zu wollen, an jedem dritten Sonntag zu öffnen. Auch die Mittelstandsministerin Hetto-Gaasch schaltete sich bereits ein. Sie begrüßt den Vorschlag Bettels und kündigte an, ihn zu unterstützen. Und wieder einmal fallen diese Politiker als Handlanger der Geschäftswelt auf. Und wieder einmal vergessen sie den Sozialdialog und die Einbeziehung der Gewerkschaften in diese Diskussion. Die Arbeits- und Lebensbedingungen der Beschäftigten sowie die Frage darüber, wie diese an Sonntagen zu ihrem Arbeitsplatz kommen sollen, mit einem reduzierten Angebot des öffentlichen Transports, scheint ihnen egal zu sein. Auch darüber sind OGBL und LCGB skandalisiert.

Version française sur www.ogbl.lu



OGB-L

La force sociale au service du salarié



www.ogbl.lu